



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine

MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL 2024

DSDEN 92



Livret des fiches de postes spécifiques

Mise à jour le 30 avril 2024

Table des matières

Aide à la lecture	4
Dispositifs spécifiques et établissements à projets	5
Scolarisation des enfants de moins de trois ans	5
Fiche de poste du directeur de la scolarité de l'école de danse de l'opéra national de Paris	6
Directeur de l'école numérique de Boulogne-Billancourt	7
Adjoint de l'école numérique de Boulogne-Billancourt	7
Directeur et d'adjoint d'écoles à projet linguistique renforcé (écoles Robert Doisneau à Boulogne-Billancourt et Bords-de-Seine à Issy-les-Moulineaux)	8
Enseignant à l'école des sciences et de la biodiversité à Boulogne-Billancourt	8
Directeur à l'école des sciences et de la biodiversité de Boulogne-Billancourt	9
Directeur d'école en zone d'éducation prioritaire REP+	10
Enseignant anglophone à l'École européenne Paris La Défense	11
Enseignant francophone à l'École européenne Paris La Défense	12
Enseignant soutien linguistique et pédagogique à l'École européenne Paris La Défense	13
Directeur de l'école primaire Marcel Pagnol à Colombes	14
Directeur de l'école élémentaire République à Bourg la Reine	15
Directeur de l'école élémentaire Lucie et Raymond Aubrac à Gennevilliers (REP)	16
Postes Spécifiques ASH	17
Enseignant coordonnateur en unité localisée pour l'inclusion scolaire premier degré (Ulis école élémentaire).....	17
Enseignant en Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) au SESSAD Val d'Or Nord.....	18
Enseignant en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) au SESSAD Val d'Or Nord.....	19
Enseignant en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) au SESSAD Premières Classes, AFG Autisme	20
Conseiller pédagogique ASH	21
Poste ADEECOL (Apprendre à Devenir Élève à l'École)	22
Professeur ressources « Trouble du Spectre de l'autisme » (TSA)	23
Enseignant référent de scolarisation (ERS).....	24
Coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA).....	26
Enseignant en Unité d'Enseignement Élémentaire adapté (UEEA)	27
Enseignant en UEMA	28
Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)	30
Poste MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) – Poste localisé à la MDPH Nanterre.....	31
Conseiller pédagogique EI	32
Coordonnateur SAPADHE (Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'École).....	33
Enseignant du dispositif d'auto régulation.....	34
Enseignant de l'unité externalisée d'enseignement pour les élèves polyhandicapés.....	36
Professeur des écoles au centre pénitentiaire de Nanterre	37
Coordonnateur pédagogique 1 ^{er} degré au Centre Toulouse Lautrec de Vaucresson.....	38
Postes d'animation et soutien	39
Conseiller pédagogique de circonscription	39
Conseiller pédagogique de regroupement (ACEN) Mission d'appui à l'accompagnement des titulaires Première année (T1).....	40
Conseiller pédagogique auprès de l'IA-DASEN	41
Conseiller pédagogique départemental Mission maternelle	42
Conseiller pédagogique départemental en charge des mathématiques	43
Conseiller pédagogique départemental en charge de la maîtrise de la langue française.....	44
Conseiller pédagogique départemental éducation physique et sportive.....	45
Conseiller pédagogique départemental langues vivantes étrangères	46
Conseiller pédagogique auprès de l'IA-DASEN – mission école et cinéma	47
Conseiller pédagogique auprès de l'IA-DASEN – INSPE	48
Professeur des écoles à temps complet dans une école maternelle et une élémentaire engagées dans le dispositif « Sections internationales » anglais britannique, anglais américain et arabe.....	49
Chargé de mission « éducation prioritaire et politique de la ville »	50
Chef de projet « Cité éducative »	51
Formateur CASNAV premier degré.....	52

Correspondant « Education nationale/Parquet ».....	54
Chargé de mission auprès de l'IEN pilote du groupe départemental « Enseignement moral et civique – Valeurs de la République »	55
Coordonnateur de réseau de l'éducation prioritaire.....	56
Directeur d'école référent auprès de l'IA DASEN	58
Conseiller pédagogique auprès de l'IA-DASEN : la Maison des sciences.....	59

AIDE A LA LECTURE

Afin de faciliter la lecture de ce livret des fiches de postes du département des Hauts-de-Seine, vous pourrez trouver sur les fiches des colorations en haut à droite de la fiche selon la légende suivante :



[Poste nécessitant une habilitation](#) – Afin d'être nommé à titre définitif sur ce type de poste une habilitation en cours de validité est requise.



[Recrutement départemental sur profil \(PAP\)](#) – hors barème



[Recrutement national sur profil \(mouvement PoP\)](#) – hors barème



Poste nécessitant un titre pour être affecté à titre définitif dans le cadre du mouvement

Un lien hyper texte vous permet d'accéder directement à la circulaire présentant plus en détail les campagnes d'habilitation, de recrutement sur postes à profil (PAP) ou le mouvement PoP.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES ET ETABLISSEMENTS A PROJETS

Scolarisation des enfants de moins de trois ans



<u>Textes de référence</u>	<ul style="list-style-type: none"> • circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 relative à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. • arrêté du 1-7-2013 relatif au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.
<u>Missions</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du projet d'école : accueillir et scolariser des enfants de moins de 3 ans en prenant en compte leurs besoins spécifiques. • Élaborer avec l'équipe pédagogique, le projet particulier de la classe, inscrit dans le projet d'école. • Développer un partenariat spécifique avec l'ATSEM affectée à la classe de façon à créer les conditions d'accueil et d'apprentissage appropriées à de très jeunes enfants. • S'engager dans le développement des relations avec les familles dans le cadre d'une première scolarisation. • Mener un travail partenarial important avec la collectivité territoriale et les structures de la petite enfance.
<u>Contraintes spécifiques / Particularités</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec les partenaires du réseau local de la petite enfance. • Une formation particulière sera donnée ainsi qu'une aide pédagogique pour le fonctionnement de la classe. • fonction incompatible avec un exercice à temps partiel
<u>Connaissances</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une bonne connaissance de l'école maternelle, de ses pratiques et de ses attentes. • Connaître les besoins spécifiques des enfants de 2 ans (développement physique, moteur, psychologique ...). • Connaître les modalités d'acquisition du langage chez le jeune enfant. • Connaître les éléments du contexte scolaire liés aux publics accueillis.
<u>Compétences professionnelles attendues</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un environnement enrichi, adapté aux besoins spécifiques et rythmes caractéristiques du jeune enfant. • Mettre en place des situations d'apprentissage progressives. • S'engager dans une démarche innovante. • Travailler en équipe de manière transversale avec l'ATSEM et en continuité sur le cycle 1. • S'inscrire dans un travail en partenariat avec différents acteurs de la petite enfance. • Faire preuve de disponibilité, motivation et capacités de dialogue pour accompagner, dans leur diversité, les publics en difficulté, et notamment les familles en manque de confiance vis à vis de l'école. • Pouvoir rendre compte d'une pratique professionnelle particulière et à la partager.



Fiche de poste du directeur de la scolarité de l'école de danse de l'opéra national de Paris

Contexte du poste	<p>Conformément au décret n° 94-111 du 5 Février 1994 modifié fixant le statut de l'opéra national de Paris, « l'école de danse a pour mission de former les danseurs du ballet de l'opéra national de Paris et d'assurer la formation professionnelle des danseurs, ainsi que la formation des professeurs de danse, en relation avec les autres activités de l'établissement public ».</p> <p>La formation artistique est dispensée d'une façon pluridisciplinaire comprenant en plus des cours de danse, des cours complémentaires de formation musicale, d'histoire de la danse, et d'anatomie-physiologie, qui font partie de la formation artistique du danseur. S'il est un apprenti danseur, l'enfant ou l'adolescent de l'école de danse de l'opéra national de Paris est également, comme les autres jeunes de son âge, un élève. C'est pourquoi, le directeur de l'opéra national de Paris et la rectrice de l'académie de Versailles partagent la préoccupation commune d'articuler au mieux l'apprentissage de la danse et le déroulement de la scolarité des élèves de l'Ecole de danse.</p> <p>Le rôle de l'Education nationale à l'école de danse est de donner aux élèves les bases solides nécessaires à leur entrée en sixième, de préparer les collégiens à la réussite au diplôme national du brevet des collèges exigé pour l'entrée dans le corps de ballet de l'Opéra national de Paris, et les lycéens au succès au baccalauréat. Il est aussi d'accompagner les étudiants dans leur parcours universitaire. Il est enfin de leur transmettre tout au long de leur scolarité une culture qui enrichira leur future pratique professionnelle et leur reconversion ultérieure</p>
<u>DESCRIPTION DU POSTE</u>	<p>Le directeur de la scolarité exerce les missions de chef d'établissement scolaire. Il est en responsabilité de l'organisation de scolarité et du suivi des élèves d'une structure comportant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une classe avec triple niveau CE2, CM1 et CM2- Une classe par niveau pour le collège- Une classe par niveau pour le lycée <p>Le service scolaire est inclus dans l'établissement de l'école de danse. Il fait partie intégrante de la formation du danseur. Une convention régit les relations de la scolarité avec ses partenaires (mairie, département, région, lycée Joliot Curie, Opéra de Paris).</p> <p>Une concertation permanente s'effectue avec la directrice de l'école de danse dans les aménagements liés à l'activité danse.</p> <p>Le service scolaire est en horaire dérogatoire (20h de cours pour les élèves). Le calendrier présenté par l'école de danse est également dérogatoire. Il est validé par le directeur académique.</p> <p>Un appartement de fonction est disponible pour le directeur scolaire.</p>
<u>PROFIL RECHERCHÉ</u>	<p>Très bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degré) et des missions de direction</p> <p>La connaissance en danse n'est pas déterminante. Une connaissance du profil des sportifs de haut niveau est un atout.</p>
<u>DETAIL DES MISSIONS CONFIEES</u>	<p>Elaboration du calendrier annuel en partenariat avec la directrice de l'école de danse</p> <p>Réalisation des emplois du temps annuels en fonction des contraintes horaires et adaptation des plannings en fonction de l'activité danse (spectacles, examens, rentrées différées, adaptation des cours en fonction des absences élèves: contrats temporaires au ballet, ...)</p> <p>Réalisation des inscriptions des élèves aux examens du baccalauréat et du DNB (SIEC), accompagnement Parcoursup pour les élèves de terminale</p> <p>Organisation et réalisation du contact avec les familles assidues au suivi de la scolarité des élèves</p> <p>Adaptation des scolarités des élèves étrangers en fonction de leur âge.</p> <p>Pilotage d'une scolarité connectée, gestion des applications métiers (Absences, HSE, orientation, ...)</p> <p>Organisation des examens (centre d'épreuve du DNB et du baccalauréat)</p>
<u>COMPETENCES ET CAPACITES REQUISES</u>	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance approfondie du système éducatif- Sens du relationnel, du travail en équipe et en partenariat avec la danse.- Dynamisme, ouverture et adaptabilité aux exigences de l'activité danse.- Bonne maîtrise des outils numériques, esprit méthodique.- Capacité d'analyse, esprit de synthèse.- Positionnement institutionnel solide.- Communication institutionnelle maîtrisée.



Directeur de l'école numérique de Boulogne-Billancourt

<u>Description du poste</u>	Ce poste est un poste à temps complet.
<u>Détail des missions confiées</u>	<p>En sus des missions ordinaires de directeur, le directeur de l'école Numérique sera conduit à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Construire et développer un partenariat dynamique avec la ville de Boulogne visant à relayer le projet numérique global- Travailler en équipe et en partenariat : élaboration du projet d'école, réunions de concertation, réunions de régulation, démarche collective d'évaluation des compétences (B2i, liaison inter degrés, formations sur site...);- Contribuer au développement des usages du numérique et des usages citoyens des médias numériques,- Accompagner les projets pédagogiques relatifs aux usages du numérique et les expérimentations,- Accompagner le déploiement de l'environnement numérique de travail, Veiller à la sécurisation de l'école dans le cadre de la mise en place des dispositifs de filtrage AMON école,- Participer activement à la mise en place d'actions inter degrés dans le cadre du continuum école-collège en relation avec le conseiller pédagogique chargé du numérique dans la circonscription <p>Impulser et valoriser des usages liés au matériel innovant (Tablettes, baladeurs, boîtiers de réponse, ENT...),</p> <ul style="list-style-type: none">- Promouvoir des supports numériques pour les classes (livres numériques, films d'animation, paperboard)- Valoriser la labellisation TICE définie au niveau académique.- Valoriser les usages citoyens (chartes d'usage, éducation aux médias.



Adjoint de l'école numérique de Boulogne-Billancourt

<u>Description du poste</u>	Ce poste est à temps complet.
<u>Détail des missions confiées</u>	<p><i>Dans le cadre d'un exercice professionnel ordinaire, les candidats seront retenus selon les critères suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- être motivés et engagés, capables de s'investir dans un projet, de travailler en équipe et en partenariat : élaboration du projet d'école, réunions de concertation, réunions de régulation, démarche collective d'évaluation des compétences (B2i, liaison inter degrés, formations sur site...);- avoir des compétences didactiques et pédagogiques confirmées dans le domaine de l'enseignement avec le numérique ;- maîtriser l'environnement numérique professionnel- Capacité à prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle du numérique concernant notamment<ul style="list-style-type: none">- la protection des libertés individuelles et publiques ;- la sécurité des personnes ;- la protection des mineurs ;- la confidentialité- avoir une très bonne maîtrise des techniques de l'information et de la communication (TNI, travailler en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif, visioconférence, logiciels divers et variés, internet...).- Mettre en œuvre des projets pédagogiques relatifs aux usages du numérique et les expérimentations,- Participer activement à la mise en place d'actions inter degrés dans le cadre du continuum école-collège en relation avec le conseiller pédagogique chargé du numérique- Valoriser les usages citoyens (chartes d'usage, éducation aux médias numériques...).



Directeur et d'adjoint d'écoles à projet linguistique renforcé (écoles Robert Doisneau à Boulogne-Billancourt et Bords-de-Seine à Issy-les-Moulineaux)¹

<u>Description du poste</u>	Ce poste est à temps complet.
<u>Détail des missions confiées</u>	<p>Dans le cadre d'un exercice professionnel ordinaire, les candidats seront retenus selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- attester d'un très bon niveau d'anglais- posséder des compétences confirmées dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes afin d'assurer jusqu'à 50% du temps d'enseignement en anglais- être motivés et engagés, capables de s'investir dans un projet, de travailler en équipe et en partenariat (élaboration du projet d'école, réunions de concertation, réunions de régulation, réflexion autour de l'évaluation, liaison inter degrés, formations sur site...)- être nécessairement disponibles pour accompagner leurs élèves lors de voyages linguistiques dans le cadre d'échanges- prendre en charge et dynamiser une correspondance scolaire, en assurer le suivi- avoir une très bonne maîtrise des techniques de l'information et de la communication (TNI, visioconférence, logiciels divers et variés, internet...).



Enseignant à l'école des sciences et de la biodiversité à Boulogne-Billancourt

<u>Contexte de l'école</u>	Enseignement multilingue et multiculturel.: l'école accueille les enfants en classe de Maternelle pour le cycle des apprentissages premiers (petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle). L'école accueille les enfants dans les classes du cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) et du cycle de consolidation (CM1, CM2).
<u>Description du poste</u> <u>Détail des missions confiées</u>	<p>Dans le cadre d'un exercice professionnel ordinaire, les candidats seront retenus selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- posséder des compétences confirmées dans le domaine de l'enseignement des sciences et de la biodiversité- être motivés et engagés, capables de s'investir dans un projet, de travailler en équipe et en partenariat (élaboration du projet d'école, réunions de concertation, réunions de régulation, réflexion autour de l'évaluation, liaison inter degrés, formations sur site...)- avoir une très bonne maîtrise des techniques de l'information et de la communication (TNI, visioconférence, logiciels divers et variés, internet...).

¹ Le titre est nécessaire uniquement pour la fonction de directeur

Directeur à l'école des sciences et de la biodiversité de Boulogne-Billancourt

<p><u>Contexte de l'école</u></p>	<p>Enseignement multilingue et multiculturel.: l'école accueille les enfants en classe de Maternelle pour le cycle des apprentissages premiers (petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle).</p> <p>L'école accueille les enfants dans les classes du cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) et du cycle de consolidation (CM1, CM2).</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<p>La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.</p> <p>Elle requiert un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention particulière au travail partenarial pour une insertion réussie dans le milieu local. Le projet d'école est un levier essentiel pour construire le parcours de réussite de chaque élève.</p> <p>L'éducation et la formation sont au cœur des enjeux de la biodiversité, c'est pourquoi le directeur aura les missions particulières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de rapprocher la biodiversité de l'environnement immédiat des élèves en ayant des actions concrètes autour de la biodiversité, - Mettre en avant le bénéfice que procure un enseignement scientifique de la biodiversité, - Incrire l'enseignement de la biodiversité dans un contexte plus large pour permettre aux élèves de travailler sur les champs interdisciplinaires du développement durable en resituant la biodiversité par rapport à des enjeux économiques, sociaux, culturels... - Créer un lien entre la biodiversité et la construction des autres apprentissages (lecture, calcul, vie collective, travail sur soi...), - Faire entrer les élèves, les enseignants et les parents, dans une démarche citoyenne, - Dans le domaine de l'Education: développer les actions d'éducation à l'écologie et au développement durable, - Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves, - Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves, - Coordonner le travail de l'équipe pédagogique fédéré par le projet d'école.
<p><u>Compétences particulières liées aux missions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grande disponibilité et investissement, - Posséder des compétences confirmées dans le domaine de l'enseignement des sciences, - Aptitudes au dialogue et à la communication, - Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute, - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes, - Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion, - Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord, - Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.



Directeur d'école en zone d'éducation prioritaire REP+

<p><u>Cadre général de la fonction</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge d'une circonscription, le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire renforcée (REP+). Il inscrit ses missions dans la dynamique du réseau. - Il anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP+, ainsi qu'avec les partenaires associés pour la mise œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du projet de réseau REP+ définis par les autorités académiques. - Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs. - Il inscrit son action dans le cadre des orientations pédagogiques et éducatives (analyse, synthèse, évaluation) en vue de l'amélioration des résultats des élèves.
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon fonctionnement de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable, - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique éducative académique et départementale, - Animer l'équipe pédagogique et éducative, impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves, - Piloter et évaluer les actions partenariales mises en place au sein de l'école, - Connaître les dispositifs d'accompagnement, - Faire preuve d'une aptitude à la communication et d'une grande capacité d'écoute à l'égard des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires - Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques dans le cadre du projet de réseau REP+ - Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école - Encourager les initiatives pédagogiques et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+
<p><u>Compétences particulières liées aux missions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du système éducatif - Connaissance de l'éducation prioritaire et du référentiel (enjeux, finalité, évolution) - Capacité à animer et à fédérer une équipe - Capacité à organiser un travail en réseau - Compétences organisationnelles et méthodologiques - Maîtrise des outils bureautiques et numériques - Capacités à travailler en équipe - Aptitude à la communication - Capacités d'écoute - Qualités d'expression

Enseignant anglophone à l'École européenne Paris La Défense

<p><u>Lieu d'exercice</u></p>	<p>E.P.PU EUROPÉENNE PARIS LA DEFENSE – 80 Rue Eugène Caron 92400 Courbevoie Effectif de l'école : 160 Nombre de classes : 8</p>
<p><u>Projet d'école</u></p>	<p>PRIORITE 1 : RENFORCEMENT DE LA DIMENSION EUROPEENNE DE L'ECOLE - OBJECTIFS : - Mise en œuvre de la politique linguistique - Participation au réseau des EE et EEA - Mise en œuvre des compétences clés dans l'apprentissage PRIORITE 2 : DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES EQUIPES EDUCATIVES ET ADMINISTRATIVES - Mise en place d'un plan de formation professionnelle - Renforcement de l'intégration de l'école dans le système éducatif français PRIORITE 3 : BIEN-ETRE DES ELEVES - Mise en œuvre du soutien éducatif et des nouvelles recommandations - Développement des outils numériques au service de l'apprentissage PRIORITE 4 : EVOLUTION DE L'ECOLE - Développement d'un esprit de communauté - Ouverture sur l'environnement local et européen</p>
<p><u>Missions</u></p>	<p>L'École Européenne de Paris - la Défense basée à Courbevoie relève administrativement et financièrement du droit français et du règlement général des Écoles Européennes pour toutes les questions relatives à l'organisation pédagogique et aux programmes d'enseignement. La vocation des Écoles Européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants des cycles maternel, élémentaire et secondaire. Elles sont destinées en priorité aux enfants des institutions européennes. L'École Européenne de Paris - la Défense propose deux sections linguistiques différentes : une anglophone et une francophone. Les enseignants de l'École Européenne enseignent les programmes européens en vigueur (www.eursec.eu). Les enseignements de l'École Européenne sont dispensés sur 5 jours par semaine selon le calendrier scolaire français en vigueur, à raison de 25,5 heures par semaine.</p>
<p><u>Compétences et/ou aptitudes attendues</u></p>	<p>Compte tenu de la nature des cours à dispenser, le candidat doit être de langue maternelle anglaise (niveau C2).</p> <p>Les enseignants de la section anglophone devront faire preuve d'une maîtrise de niveau B2 en français.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe, concevoir et porter collectivement le projet de l'école dans un contexte multiculturel. - Avoir une bonne connaissance des programmes d'enseignement de l'École Européenne - Mettre en œuvre des modalités pédagogiques innovantes, repenser les espaces de la classe pour valoriser les apprentissages, engager les élèves dans des projets pluridisciplinaires. - Avoir une bonne maîtrise des outils numériques d'enseignement pour favoriser les apprentissages. - Être ouvert sur la culture européenne ; - Avoir une bonne connaissance de l'histoire de la construction européenne et de ses enjeux.

Enseignant francophone à l'École européenne Paris La Défense

<p><u>Lieu d'exercice</u></p>	<p>E.P.PU EUROPÉENNE PARIS LA DEFENSE – 80 Rue Eugène Caron 92400 Courbevoie Effectif de l'école : 160 Nombre de classes : 8</p>
<p><u>Projet d'école</u></p>	<p>PRIORITE 1 : RENFORCEMENT DE LA DIMENSION EUROPEENNE DE L'ECOLE - OBJECTIFS : - Mise en œuvre de la politique linguistique - Participation au réseau des EE et EEA - Mise en œuvre des compétences clés dans l'apprentissage PRIORITE 2 : DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES EQUIPES EDUCATIVES ET ADMINISTRATIVES - Mise en place d'un plan de formation professionnelle - Renforcement de l'intégration de l'école dans le système éducatif français PRIORITE 3 : BIEN-ETRE DES ELEVES - Mise en œuvre du soutien éducatif et des nouvelles recommandations - Développement des outils numériques au service de l'apprentissage PRIORITE 4 : EVOLUTION DE L'ECOLE - Développement d'un esprit de communauté - Ouverture sur l'environnement local et européen</p>
<p><u>Missions</u></p>	<p>L'École Européenne de Paris - la Défense basée à Courbevoie relève administrativement et financièrement du droit français et du règlement général des Écoles Européennes pour toutes les questions relatives à l'organisation pédagogique et aux programmes d'enseignement. La vocation des Écoles Européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants des cycles maternel, élémentaire et secondaire. Elles sont destinées en priorité aux enfants des institutions européennes. L'École Européenne de Paris - la Défense propose deux sections linguistiques différentes : une anglophone et une francophone. Les enseignants de l'École Européenne enseignent les programmes européens en vigueur (www.eursec.eu). Les enseignements de l'École Européenne sont dispensés sur 5 jours par semaine selon le calendrier scolaire français en vigueur, à raison de 25,5 heures par semaine.</p>
<p><u>Compétences et/ou aptitudes attendues</u></p>	<p>Compte tenu de la nature des cours à dispenser, le candidat doit être de langue maternelle française (niveau C2).</p> <p>Les enseignants de la section francophone devront faire preuve d'une maîtrise de niveau B2 en anglais.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe, concevoir et porter collectivement le projet de l'école dans un contexte multiculturel. - Avoir une bonne connaissance des programmes d'enseignement de l'École Européenne - Mettre en œuvre des modalités pédagogiques innovantes, repenser les espaces de la classe pour valoriser les apprentissages, engager les élèves dans des projets pluridisciplinaires. - Avoir une bonne maîtrise des outils numériques d'enseignement pour favoriser les apprentissages. - Être ouvert sur la culture européenne ; - Avoir une bonne connaissance de l'histoire de la construction européenne et de ses enjeux.

Enseignant soutien linguistique et pédagogique à l'École européenne Paris La Défense

<p><u>Lieu d'exercice</u></p>	<p>E.P.PU EUROPÉENNE PARIS LA DEFENSE – 80 Rue Eugène Caron 92400 Courbevoie Effectif de l'école : 160 Nombre de classes : 8</p>
<p><u>Projet d'école</u></p>	<p>PRIORITE 1 : RENFORCEMENT DE LA DIMENSION EUROPEENNE DE L'ECOLE - OBJECTIFS: - Mise en œuvre de la politique linguistique - Participation au réseau des EE et EEA - Mise en œuvre des compétences clés dans l'apprentissage PRIORITE 2 : DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES EQUIPES EDUCATIVES ET ADMINISTRATIVES - Mise en place d'un plan de formation professionnelle - Renforcement de l'intégration de l'école dans le système éducatif français PRIORITE 3 : BIEN-ETRE DES ELEVES - Mise en œuvre du soutien éducatif et des nouvelles recommandations - Développement des outils numériques au service de l'apprentissage PRIORITE 4 : EVOLUTION DE L'ECOLE - Développement d'un esprit de communauté - Ouverture sur l'environnement local et européen</p>
<p><u>Missions</u></p>	<p>L'École Européenne de Paris - la Défense basée à Courbevoie relève administrativement et financièrement du droit français et du règlement général des Écoles Européennes pour toutes les questions relatives à l'organisation pédagogique et aux programmes d'enseignement. La vocation des Écoles Européennes est de dispenser un enseignement multilingue et multiculturel à des enfants des cycles maternel, élémentaire et secondaire. Elles sont destinées en priorité aux enfants des institutions européennes. L'École Européenne de Paris - la Défense propose deux sections linguistiques différentes : une anglophone et une francophone. Les enseignants de l'École Européenne enseignent les programmes européens en vigueur (www.eursc.eu). Les enseignements de l'École Européenne sont dispensés sur 5 jours par semaine selon le calendrier scolaire français en vigueur, à raison de 25,5 heures par semaine.</p>
<p><u>Compétences et/ou aptitudes attendues</u></p>	<p>L'enseignant recruté devra montrer une maîtrise bilingue de la langue anglaise et de la langue française (niveau C1 ou C2 dans les deux langues). L'enseignant recruté devra assurer des cours dans les deux langues ainsi que du soutien linguistique et pédagogique. Une spécialisation d'aide à dominante pédagogique serait un plus.</p> <p>Les compétences attendues sont celles du référentiel de compétence des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013 - J.O. du 18 juillet 2013).</p> <p>Une attention particulière sera portée aux compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe, concevoir et porter collectivement le projet de l'école dans un contexte multiculturel. - Avoir une bonne connaissance des programmes d'enseignement de l'École Européenne - Mettre en œuvre des modalités pédagogiques innovantes, repenser les espaces de la classe pour valoriser les apprentissages, engager les élèves dans des projets pluridisciplinaires. - Avoir une bonne maîtrise des outils numériques d'enseignement pour favoriser les apprentissages. - Être ouvert sur la culture européenne ; - Avoir une bonne connaissance de l'histoire de la construction européenne et de ses enjeux.



Directeur de l'école primaire Marcel Pagnol à Colombes

<u>Lieu d'exercice</u>	Ecole primaire Marcel PAGNOL à COLOMBES (92700) Effectif de l'école : 376 élèves (103 + 273) Nombre de classes : 15 (4+11)
<u>Projet d'école</u>	<ul style="list-style-type: none">- Éducation au développement durable : élections d'éco-délégués, mises en œuvre d'actions en lien avec l'agenda 30 scolaire, sollicitation du label E3D...- EMILE : adhésion de l'équipe (maternelle et élémentaire) au projet EMILE à la rentrée 2021- Numérique : dynamiser l'utilisation des VPI installés dans chaque classe d'élémentaire- Inter-cycles : réfléchir au parcours de l'élève du cycle 1 au cycle 3.
<u>Missions – en lien avec le référentiel métiers des directeurs d'école</u>	<ul style="list-style-type: none">- Animer l'équipe pédagogique et veiller au bon déroulement des enseignements du cycle 1 au cycle 3- Organiser les différentes réunions pédagogiques internes (conseil de cycle, conseil des maîtres et conseil d'école)- Assurer le suivi du projet d'école et contribuer à la mise en œuvre des actions définies- Impulser, développer l'innovation pédagogique- Faire prévaloir les intérêts de l'élève pour la réussite de tous- Veiller à la réglementation en lien avec le fonctionnement de l'école et veiller à la sécurité des élèves- Garantir la qualité des relations avec l'ensemble des partenaires.
<u>Compétences et/ ou aptitudes attendues</u>	<ul style="list-style-type: none">- Partager les objectifs de l'Institution- Faire preuve d'écoute et d'analyse- Savoir collaborer, s'impliquer, manager, impulser- Savoir s'adapter- Savoir mobiliser une équipe, l'animer



Directeur de l'école élémentaire République à Bourg la Reine

Lieu d'exercice	24-26, avenue de la République 92340 Bourg-la-Reine Effectif de l'école : 449 élèves Nombre de classes : 17 Dont 7 élèves en ULIS et 7 élèves en inclusion de l'Institut de Jeunes Sourds de Bourg-la-Reine (IJS)
Projet d'école	L'école République s'est efforcée, ces dernières années, de renforcer les apprentissages fondamentaux en français, en mathématiques et de développer une culture morale et civique volontairement tournée vers les enjeux du 21ème siècle. Elle est également entrée dans une transformation globale afin de favoriser déontologiquement l'usage du numérique dans les situations d'enseignement tout en prévenant de ses dangers. Pour les années à venir, la priorité sera d'accroître le sentiment d'appartenance à l'école, de développer le bien-être, le bien-vivre à l'école, celui des élèves, des enseignants et des différents acteurs de l'école. De développer l'altruisme, l'entraide collective, l'esprit d'équipe et de simplifier les conditions de travail de chacun.
Missions – en lien avec le référentiel métiers des directeurs d'école	Le directeur de cette école élémentaire de 17 classes devra exercer des responsabilités administratives, pédagogiques et représenter l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Il sera à l'origine d'initiatives visant à améliorer l'efficacité de l'enseignement et veillera à la diffusion et au respect des programmes officiels. Le directeur s'attachera à la bonne marche de l'école (organisation du planning horaire des enseignants et du personnel, admission des élèves, élections de délégués de parents...) ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur dans l'école. Avec une Ulis et l'accueil des élèves de l'Institut des Jeunes Sourds de la ville, il attachera une attention toute particulière à l'inclusion dans l'école. Il favorisera le dialogue entre les enfants, les enseignants et les parents d'élèves.
Compétences et/ ou aptitudes attendues	Le directeur de ce grand établissement devra se montrer pédagogue, disponible, sociable et chaleureux. Dynamique et rigoureux, il sera capable de gérer une équipe et toujours rester à l'écoute de ses différents interlocuteurs.

Directeur de l'école élémentaire Lucie et Raymond Aubrac à Gennevilliers (REP)

Lieu d'exercice	EEMU LUCIE ET RAYMOND AUBRAC - GENNEVILLIERS Effectif de l'école : 381 Nombre de classes : 22
Projet d'école	L'école élémentaire Lucie et Raymond Aubrac a ouvert en 2014 au sein d'un éco-quartier né à la même période. Les élèves et les personnels bénéficient donc de locaux récents qui atteignent à ce jour un taux d'occupation maximal. Avec la construction de l'éco-quartier, la population scolaire a gagné en mixité mais reste marquée par des difficultés bien ancrées pour une part importante des élèves. Appartenant au réseau d'éducation prioritaire rattaché au collège Édouard Vaillant, l'école bénéficie de dédoublements de classe en CP et en CE1. L'équipe actuelle est engagée dans de nombreux projets malgré un renouvellement régulier et relativement important des personnels. Le projet d'école est en cours de réécriture. Le précédent projet a été rédigé alors que l'établissement regroupait encore l'élémentaire et la maternelle au sein d'une école primaire. Suite à une scission, l'école élémentaire est à présent indépendante. Deux axes de travail principaux avaient été définis lors de la rédaction du projet en 2016 : améliorer le vivre ensemble d'une part et renforcer les compétences langagières d'autre part, notamment en favorisant une meilleure acquisition du lexique.
Missions – en lien avec le référentiel métiers des directeurs d'école	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon fonctionnement de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. - Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique éducative académique et départementale. - Animer l'équipe pédagogique et éducative, impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de tous les élèves. - Encourager les initiatives pédagogiques et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du réseau. - Organiser la scolarité de tous les élèves apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. - Piloter et évaluer les actions partenariales mises en place au sein de l'école. - Faciliter l'accès des élèves et des familles aux différents dispositifs d'accompagnement. - Assurer une communication fluide, explicite et bienveillante à l'égard des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires. - Coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques dans le cadre du projet de réseau. - Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école. - Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation. - Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages. - Représenter l'institution auprès des familles et de la collectivité locale.
Compétences et/ ou aptitudes attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et de son référentiel (enjeux, finalité, évolution). - Disposer de compétences pédagogiques et didactiques solides. - Capacité à animer et fédérer une équipe. - Capacité à organiser un travail en réseau. - Compétences organisationnelles et méthodologiques. - Maîtrise des outils bureautiques et numériques. - Capacités à travailler en équipe. - Aptitude à la communication. - Capacité d'écoute. - Qualités d'expression orale et écrite.

POSTES SPECIFIQUES ASH



Enseignant coordonnateur en unité localisée pour l'inclusion scolaire premier degré (Ulis école élémentaire)

Profil du poste	<p>L'enseignant du premier degré coordonnateur d'ULIS école est affecté dans une école élémentaire ou primaire. C'est un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI Parcours 6</p> <p>Les missions du coordonnateur d'ULIS et le fonctionnement du dispositif sont définies par la circulaire 2015-129 du 21-8-2015 ainsi que par l'annexe III-3-c du décret n°2017-169 du 10-2-2017 définissant les modalités du CAPPEI.</p> <p>Le coordonnateur d'ULIS fait partie de l'équipe pédagogique de l'école.</p> <p><i>CAPPEI : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive</i></p>
Information sur le dispositif	<p>Outre l'enseignant, un AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) collectif est affecté dans chaque ULIS.</p> <p>Les élèves sont orientés en ULIS par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap), ils sont affectés dans le dispositif par la direction académique. Les élèves inscrits dans le dispositif sont également inscrits dans une classe de référence au sein de l'école (au plus près de leur tranche d'âge).</p> <p>L'effectif pour un dispositif est de 12 élèves environ, âgés de 6 à 12 ans.</p>
Les missions	<ul style="list-style-type: none">-Enseigner aux élèves lors des temps de regroupement au sein du dispositif. Ces enseignements devront être référencés aux programmes de l'école élémentaire et s'articuler avec les enseignements de la classe de référence de chaque élève. Ils devront anticiper ou approfondir les enseignements de la classe de référence.-Veiller à ce que chaque élève du dispositif puisse être évalué et contribuer à rendre les évaluations accessibles.-Organiser en lien avec l'équipe de l'école les temps d'inclusions dans la classe de référence et contribuer à l'adaptation des contenus enseignés pour les rendre accessibles.-Être personne ressource pour l'inclusion des élèves au sein de l'école- Permettre la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation de chaque élève, participer aux équipes de suivi.-Assurer le lien avec les familles, les différents partenaires de soin et l'enseignant référent.-Organiser les emplois du temps des élèves et de l'AESH collectif
Les obligations de service	<p>Comme l'ensemble des enseignants de l'école, le coordonnateur exerce un service de 24 heures hebdomadaires d'enseignement au service des élèves et de 108 h annualisées qui seront consacrées aux à la concertation, aux travaux de l'équipe pédagogique, aux relations avec les parents et aux participations aux conseils d'école, il peut participer aux animations pédagogiques de circonscription.</p>



Enseignant en Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) au SESSAD Val d'Or Nord

Lieu d'exercice	Ecole Armand Sylvestre à Courbevoie
Profil du poste	<p>Le professeur des écoles est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS. Il travaille en lien direct avec le directeur de l'école. L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents et à la participation aux différentes réunions et actions de formation.</p> <p>L'enseignant spécialisé affecté en UEEA assure l'enseignement aux élèves de l'unité, en lien avec le projet de l'établissement médico-social et dans le respect du règlement intérieur de l'école. Il est « personne ressource » pour l'équipe de l'établissement médico-social et de l'école dans laquelle il exerce.</p> <p>Il prend appui sur les programmes scolaires et organise le partenariat avec les classes de l'école dans le respect des valeurs de l'école inclusive.</p>
Activités	<p>1. Il exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive : Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de l'unité d'enseignement et en conçoit le volet pédagogique dans le cadre de l'école inclusive ; Il œuvre à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; Il s'inscrit dans une démarche de coopération avec les professionnels de l'unité d'enseignement et de partenariat avec les enseignants de l'école et les familles ;</p> <p>2. Il exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire : Il se dote et utilise les méthodes et outils d'évaluation adaptés conformes aux recommandations de la HAS ; Il adapte les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation, en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans la perspective d'un parcours de réussite.</p> <p>3. Il exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive : Il répond aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ; Il construit des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ; Il conçoit et en met en œuvre des modalités de co-intervention avec les professionnels médico-sociaux et éventuellement avec les enseignants de l'école</p>
Critères de recrutement	<p>Qualifications /diplômes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI) ou en cours de formation au CAPPEI ; • Expérience des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social souhaitée <p>Connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. • Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire. • connaissance des approches recommandées par la HAS pour la scolarisation des élèves concernés. <p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en équipe et en partenariat ; • Savoir gérer le comportement des élèves ; • Savoir communiquer avec les différents acteurs ; • Être Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive. <p>Maîtriser les outils numériques pour communiquer et pour enseigner.</p>

Enseignant en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) au SESSAD Val d'Or Nord

Lieu d'exercice	Ecoles maternelles : Les Ajoncs, Courbevoie ou Guy Môquet, Malakoff ou Aguado, Gennevilliers
Profil du poste	<p>Le professeur des écoles est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS. Il travaille en lien direct avec le directeur de l'école. L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents et à la participation aux différentes réunions et actions de formation.</p> <p>L'enseignant spécialisé affecté en UEMA assure l'enseignement aux élèves de l'unité, en lien avec le projet de l'établissement médico-social et dans le respect du règlement intérieur de l'école. Il est « personne ressource » pour l'équipe de l'établissement médico-social et de l'école dans laquelle il exerce.</p> <p>Il prend appui sur les programmes scolaires et organise le partenariat avec les classes de l'école dans le respect des valeurs de l'école inclusive.</p>
Activités	<p>1. Il exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive : Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de l'unité d'enseignement et en conçoit le volet pédagogique dans le cadre de l'école inclusive ; Il œuvre à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes de l'école maternelle, en vigueur Il s'inscrit dans une démarche de coopération avec les professionnels de l'unité d'enseignement et de partenariat avec les enseignants de l'école et les familles ;</p> <p>2. Il exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire : Il se dote et utilise les méthodes et outils d'évaluation adaptés conformes aux recommandations de la HAS ; Il adapte les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation ; en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans la perspective d'un parcours de réussite.</p> <p>3. Il exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive : Il répond aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ; Il construit des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ; Il conçoit et en met en œuvre des modalités de co-intervention avec les professionnels médico-sociaux et éventuellement avec les enseignants de l'école</p>
Critères de recrutement	<p>Qualifications /diplômes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI) ou en cours de formation au CAPPEI ; • Expérience des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social souhaitée <p>Connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. • Les programmes et les enjeux du cycle 1 à l'école maternelle. • connaissance des approches recommandées par la HAS pour la scolarisation des élèves concernés. <p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en équipe et en partenariat ; • Savoir gérer le comportement des élèves ; • Savoir communiquer avec les différents acteurs ; • Être Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive. <p>Maîtriser les outils numériques pour communiquer et pour enseigner.</p>

Enseignant en Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) au SESSAD Premières Classes, AFG Autisme

Lieu d'exercice	Ecole maternelle Les Cottages à Suresnes
Profil du poste	<p>Le professeur des écoles est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS. Il travaille en lien direct avec le directeur de l'école.</p> <p>L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents et à la participation aux différentes réunions et actions de formation.</p> <p>L'enseignant spécialisé affecté en UEMA assure l'enseignement aux élèves de l'unité, en lien avec le projet de l'établissement médico-social et dans le respect du règlement intérieur de l'école. Il est « personne ressource » pour l'équipe de l'établissement médico-social et de l'école dans laquelle il exerce.</p> <p>Il prend appui sur les programmes scolaires et organise le partenariat avec les classes de l'école dans le respect des valeurs de l'école inclusive.</p>
Activités	<p>1. Il exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive : Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de l'unité d'enseignement et en conçoit le volet pédagogique dans le cadre de l'école inclusive ; Il œuvre à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes de l'école maternelle, en vigueur Il s'inscrit dans une démarche de coopération avec les professionnels de l'unité d'enseignement et de partenariat avec les enseignants de l'école et les familles ;</p> <p>2. Il exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire : Il se dote et utilise les méthodes et outils d'évaluation adaptés conformes aux recommandations de la HAS ; Il adapte les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation, en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans la perspective d'un parcours de réussite.</p> <p>3. Il exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive : Il répond aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ; Il construit des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ; Il conçoit et en met en œuvre des modalités de co-intervention avec les professionnels médico-sociaux et éventuellement avec les enseignants de l'école</p>
Critères de recrutement	<p>Qualifications /diplômes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI) ou en cours de formation au CAPPEI ; • Expérience des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social souhaitée <p>Connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. • Les programmes et les enjeux du cycle 1 à l'école maternelle. • connaissance des approches recommandées par la HAS pour la scolarisation des élèves concernés. <p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en équipe et en partenariat ; • Savoir gérer le comportement des élèves ; • Savoir communiquer avec les différents acteurs ; • Être Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive. <p>Maîtriser les outils numériques pour communiquer et pour enseigner.</p>



<p>Profil du poste</p>	<p>Le conseiller pédagogique ASH est un enseignant du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue.</p> <p>Il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH.</p> <p>Il travaille auprès de l'IEN ASH en appui au pilotage et à la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'Éducation inclusive.</p> <p>Il contribue aux actions pédagogiques et techniques de cette mise en œuvre.</p>
<p>Missions confiées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et animer des formations pour les enseignants et les AESH pour promouvoir les enjeux éthiques et pédagogiques de l'École inclusive. • Accompagner les enseignants engagés dans la certification du CAPPEI • Accompagner les enseignants nouvellement nommés sur postes spécialisés • Développer le conseil pédagogique, accompagner et soutenir l'innovation et l'expérimentation pédagogique • Intervenir à tous les niveaux d'enseignement et dans tous les contextes, établissements scolaires et ESMS • Soutenir la scolarisation des élèves en situation de handicap quel que soit le contexte • Assurer le suivi et la coordination des dossiers départementaux « école inclusive » • Assurer le lien avec les autres membres de l'équipe école inclusive et les services pour l'affectation des élèves orientés dans les différents dispositifs : ULIS, SEGPA, EREA... • Accompagner le développement de nouveaux dispositifs dans les établissements scolaires • Contribuer à réguler les situations complexes dans les écoles et établissements • Représenter si besoin l'IEN ASH dans différentes instances et commissions <p>Il constitue, pour l'IEN ASH auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative académique. Sous son autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle du département.</p> <p>Affecté sur une circonscription ASH, il travaille avec l'ensemble du service départemental de l'école inclusive.</p> <p>Le conseiller pédagogique peut participer à des jurys, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux.</p>
<p>Compétences particulières liées aux missions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degré), du champ de l'Éducation inclusive et de la législation s'y rapportant. • Avoir une bonne connaissance des dispositifs et des modalités de scolarité des élèves en situation de handicap • Avoir une bonne connaissance des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées • Articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles • Développer une méthodologie de projet • Concevoir des dispositifs de formation • Concevoir des outils et des adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun • Communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe • Analyser des situations complexes • Animer un collectif de travail • Connaître les incidences éducatives et pédagogiques des différents troubles. • Maîtriser les outils numériques dans leurs usages pédagogiques et bureautiques – utiliser des applications métier
<p>Conditions de recrutement et d'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une expérience d'enseignant spécialisé • Être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI <p>Conditions d'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les postes sont implantés à la DSDEN : ○ Conformément au décret 2001-1307 du 26/04/2004, le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles ○ Au regard des besoins du service, le mercredi après-midi est travaillé ainsi que les premières et dernières semaines des congés d'été ; <p>L'exercice à temps partiel est incompatible avec l'exercice de ces fonctions</p>



Poste ADEECOL (Apprendre à Devenir Élève à l'École)

<u>Descriptif du poste</u>	<ul style="list-style-type: none">- Ce poste est à temps complet. Il nécessite une grande disponibilité.- Il est situé à l'école élémentaire Joliot Curie à Nanterre.
<u>Profil attendu</u>	<ul style="list-style-type: none">- Avoir une bonne connaissance de la difficulté scolaire : repérage, tolérance, analyse, réactivité- Savoir mettre en œuvre des projets pour amener les élèves à modifier leur posture afin qu'ils redeviennent élèves, sujets apprenants- Avoir de la souplesse, de la flexibilité et conséquemment savoir s'adapter aux spécificités des élèves, à leurs besoins particuliers, savoir interroger sa pratique pour l'adapter- Avoir un contact aisé avec les adultes, les partenaires et les élèves- Aimer le travail en équipe
<u>Organisation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Le dispositif scolarise à temps partiel (le matin) dans une classe à faible effectif (4 à 8) des élèves venant de toutes les écoles de Nanterre (en et hors RRS, 9^{ème} et 10^{ème} circonscriptions). Ces élèves de la GS au CM2 présentent des difficultés à entrer dans le métier d'élève.- Les élèves sont inscrits à l'école Joliot Curie à l'issue de la réunion d'une commission multi partenariale d'entrée et ils fréquentent la classe à mi-temps (par demi-journée). Des commissions multi partenariales de suivi à mi-parcours et de sortie du dispositif sont organisées pour chaque élève.- Les élèves sont inscrits dans le dispositif pour une durée de 14 semaines maximum.- Des réunions de concertation, ainsi qu'un accompagnement des élèves dans leur école d'origine sont prévues en vue d'une liaison efficace avec l'école d'origine.- L'enseignant est accompagné / aidé par un animateur de la Réussite Éducative à plein temps.- Un accompagnement de l'enseignant et de l'animateur par un CPC, un coordonnateur de la Réussite Éducative et un psychologue scolaire est mis en place.
<u>Détail des missions confiées</u>	<ul style="list-style-type: none">- Prise en charge des élèves inscrits dans le dispositif tous les matins de 8h45 à 12h00, soit au total 16h15 hebdomadaires.- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h00 à 12h30, l'enseignant déjeune avec les élèves au réfectoire de l'école. Ce temps de déjeuner est un temps éducatif et de socialisation, soit au total 2 heures hebdomadaires.- Le reste du service de l'enseignant est annualisé. <p><u>Les missions de l'enseignant comprennent :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La participation aux commissions multi partenariales qui auront lieu l'après-midi- Un accompagnement (l'après-midi) des élèves dans leur classe d'origine, en fonction des besoins, qui sont déterminés lors des commissions.- La participation aux équipes éducatives en amont de l'inscription des élèves dans le dispositif.- Les temps de concertations entre l'enseignant et l'animateur de la Réussite Éducative.- Les temps de travail avec le CPC, le psychologue scolaire et le coordonnateur de la Réussite Éducative en charge du suivi du dispositif- Rédaction de bilans individuels hebdomadaires- Accompagnement alternatif pour les élèves non encore inscrits à Adeecol mais nécessitant un soutien de l'équipe Adeecol : visites dans les classes l'après-midi. <p><i>Remarque : La prise en charge des élèves ne débutera pas avant la troisième semaine de septembre afin de mettre en place les concertations préalables nécessaires.</i></p>



Professeur ressources « Trouble du Spectre de l'autisme » (TSA)

<u>Profil du poste</u>	<p>Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est le collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.</p> <p>Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).</p>
<u>Détail des missions confiées</u>	<p>Conseil et accompagnement des enseignants : Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA. Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.</p> <p>Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires : Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.</p> <p>Intervention en formation initiale et continue : Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.</p>
<u>Qualités souhaitées</u>	<ul style="list-style-type: none">- Capacités relationnelles- Connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA- Sens de l'organisation- Capacité à travailler en équipe et à rendre compte- Éthique professionnelle- Maîtrise des outils numériques- Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA
<u>Connaissances et compétences requises</u>	<ul style="list-style-type: none">- Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.

Professeur ressources « Trouble du Neuro développement » (TND)

<p>Dans le département des Hauts-de-Seine, le professeur ressource « troubles du neuro-développement » (TND) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEH ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Il travaille en coopération étroite avec le PR TSA et les conseillers pédagogiques Ecole Inclusive.</p>	
Missions	
Conseil et accompagnement des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> - Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. - Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec des TND. - Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage. - Il a pour mission de proposer à l'enseignant de l'élève avec des TND une aide adaptée aux besoins de cet élève. - Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. - Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND.
Articulation avec les PCO 7/12 ans (cf. note d'instruction)	<p>Dans le cadre des interventions prévues au titre d'un parcours PCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il facilite la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale, et les professionnels mobilisés autour de l'enfant. - Il peut participer aux réunions de l'équipe éducative organisées avec les enseignants et les parents. - Il contribue à la mise en cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques. - Il vient en appui aux enseignants pour leur permettre de renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif et pour la mise en œuvre des premières adaptations pédagogiques en lien avec la famille.
Intervention en formation initiale et continue	<p>En tant que personne ressource (CF référentiel CAPPEI du BO n°10 du 11-3-2021) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il peut construire et animer des actions de sensibilisation et d'information, ou être sollicité pour participer à des formations sur les TND inscrites au plan académique ou départemental de formation en lien avec l'EAFC ou dans le cadre de formations d'initiatives locales, sans préjudice des actions de conseil et d'accompagnement des enseignants, missions prioritaires.
Conditions requises	
Diplômes requis	CAPPEI
Expérience	Expérience d'enseignant spécialisé et/ou de formateur Connaissance des élèves avec des TND.
Temps de travail	Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).
Connaissances et compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des troubles du neuro-développement et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. - Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TND. - Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques. - Maîtrise des outils numériques, - Capacités relationnelles, à travailler en équipe et à rendre compte - Sens de l'organisation, - Ethique professionnelle, - Disponibilité et mobilité départementale
Localisation du poste	Le poste est implanté à la DSDEN des Hauts-de-Seine. Des déplacements sur l'ensemble du territoire départemental sont à prévoir.
Modalités de candidature	Il s'agit d'un poste à profil. Les modalités de recrutement sont définies annuellement par une circulaire dédiée.

Enseignant référent de scolarisation (ERS)



<u>Personnel concerné</u>	<p>- Enseignant du premier degré ou du second degré, titulaire du CAPPEI - Enseignant du premier degré ou du second degré non spécialisé ou en cours de certification Procédure de recrutement : poste soumis à un entretien préalable, déterminant pour valider la candidature.</p>
<u>Cadre</u>	<p>L'enseignant référent a pour mission d'assurer la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation établis par la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapés). Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris les élèves de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (B.T.S., C.P.G.E.) et quel que soit le type de scolarisation public, privé ou médico-social. Son secteur d'intervention est déterminé par le directeur académique, directeur des services de l'éducation nationale du département concerné. Son action est coordonnée par un I.E.N.-A.S.H. Il veille à la cohérence des actions et à la continuité du Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) de chaque élève. Ce rôle est particulièrement important lors des changements de lieu ou de mode de scolarisation, afin d'éviter les ruptures dans les prises en charge ou les adaptations pédagogiques.</p>
<u>Détail des missions confiées</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer une mission d'aide et de conseil auprès des familles - Réunir et animer l'équipe de suivi de scolarisation (E.S.S.) autant que de besoin - Veiller aux transitions lors des différentes étapes de la scolarité - Assurer un lien fonctionnel entre la famille, l'E.S.S. et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (E.P.E.) de la M.D.P.H. - Tenir à la disposition des inspecteurs, des chefs d'établissement et de tous les membres de l'E.S.S. les données relatives au suivi du P.P.S. de chaque élève dont il a la charge <p><i>Se référer à l'arrêté du 17 août 2006 paru au B.O du 7 septembre 2006 consultable sur le site ministériel :</i> http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0601976A.htm</p>
<u>Compétences attendues</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap - Bonne connaissance des parcours de formation initiale et des voies d'insertion professionnelle et sociale - Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles - Capacité au travail d'équipe - Capacité rédactionnelle - Adaptabilité à des contextes variés - Bonne maîtrise des outils bureautiques, en particulier Excel et des applications métiers, cette maîtrise est indispensable - Disponibilité
<u>Conditions d'exercice</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la tenue des équipes de scolarisation tout au long de l'année - Rédiger les comptes rendu d'E.S.S. et garder trace de l'avancée du projet de formation du jeune – renseigner et tenir à jour l'application métier - Contribuer au fonctionnement des PIAL comme personne ressource et contribuer à l'accompagnement des AESH - Participer, si besoin, aux E.P.E. au sein des M.D.P.H
<u>Formation continue nécessaire</u>	<p>Participation aux regroupements départementaux des enseignants référents de scolarisation à l'initiative de l'Inspecteur A.S.H. en charge du dossier</p>

Coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA)

<p><u>Profil du poste</u></p>	<p>Dans les Hauts-de-Seine, la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés dépend de la coordination ASH II, installée à la direction académique.</p> <p>Le fonctionnement de la CDOEA est organisé en référence à l'arrêté du 17 décembre 2005 et à la circulaire du 28 octobre 2015 sur les sections d'enseignement général et professionnel adapté.</p> <p>Le coordonnateur, sous l'autorité du de l'IEN ASH 2, a la charge d'organiser, suivre et rendre compte des travaux de cette commission.</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser, préparer et mettre en œuvre les procédures liées à l'orientation vers les enseignements adaptés en lien avec les autres membres du service départemental de l'éducation inclusive : constitution des dossiers des élèves et tableaux de suivi, synthèses, comptes-rendus... - Assurer l'organisation nécessaire au bon fonctionnement des diverses commissions : réservation de salles ou d'espaces de visioconférence, cohérence des plannings notamment pour les réunions communes avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH, composition des sous-commissions, invitations des membres et des familles... - Rédiger les comptes-rendus et les procès-verbaux des différentes commissions. - Informer et conseiller les familles, les écoles, les collègues sur les modalités d'orientation vers les enseignements adaptés - Préparer les éléments nécessaires à l'affectation par la DVE des élèves en EGPA et EREA, conformément aux décisions de la CDOEA et de la CDAPH - Suivre l'évolution de la scolarité des élèves orientés vers les enseignements adaptés, en lien avec les directeurs adjoints chargés des SEGPA - Assurer une liaison avec les enseignants référents et la MDPH pour les élèves handicapés scolarisés en SEGPA et EREA dans le cadre du PPS validé par la CDAPH, - Réaliser régulièrement des enquêtes, suivis de cohortes et statistiques, indicateurs permettant d'évaluer les actions mises en œuvre dans le cadre du groupe de travail départemental « collège inclusif avec SEGPA » et contribuer à la mise en œuvre de la politique départementale dans le domaine de l'adaptation scolaire, <p>Ponctuellement, le coordonnateur pourra être sollicité pour faciliter la mise en œuvre d'actions de conception de ressources et de formation au niveau académique et départemental.</p>
<p><u>Compétences particulières liées à la mission</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du système éducatif et des enseignements généraux et professionnels adaptés, des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté dans le premier et le second degré, des dispositifs liés au décrochage scolaire, à la protection de l'enfance - Être personne ressource pour l'éducation inclusive - Disposer de bonnes capacités d'écoute, de communication, d'anticipation, d'adaptation et de médiation en fonction du contexte. - Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe. - Pouvoir se rendre disponible et savoir être réactif face aux situations d'urgence. - Être mobile sur le département. - Maîtriser les outils numériques dans leurs usages pédagogiques et bureautiques.
<p><u>Conditions de recrutement</u></p>	<p>Conditions de recrutement : Être instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI (ou d'une des certifications équivalentes)</p> <p>Conditions d'exercice : Le poste est implanté à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, 167 avenue Joliot Curie 92000 Nanterre, sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, coordonnateur de l'ASH 2 des Hauts-de-Seine. Conformément au décret 2001-1307 du 26/04/2004, le nombre d'heures annuel est de 1607 heures.</p> <p>Au regard des besoins du service, le mercredi après-midi est travaillé, les première et dernière semaines des congés d'été ainsi que certaines journées des congés d'hiver et de printemps.</p> <p>L'exercice à temps partiel est incompatible avec la fonction.</p>



Enseignant en Unité d'Enseignement Élémentaire adapté (UEEA)

Une fiche de poste présente les activités principales exercées dans le cadre d'une fonction. Son contenu n'est ni exhaustif ni limitatif. Il doit être adapté à l'organisation de chaque établissement.

<u>Lieu d'exercice</u>	Ecole
<u>Profil du poste</u>	<p>Le professeur des écoles est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEA ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS. Il travaille en lien direct avec le directeur de l'école.</p> <p>L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents et à la participation aux différentes réunions et actions de formation.</p> <p>L'enseignant spécialisé affecté en UEEA assure l'enseignement aux élèves de l'unité, en lien avec le projet de l'établissement médico-social et dans le respect du règlement intérieur de l'école. Il est personne ressource pour l'équipe de l'établissement médico-social et de l'école dans laquelle il exerce.</p> <p>Il prend appui sur les programmes scolaires et organise le partenariat avec les classes de l'école dans le respect des valeurs de l'école inclusive.</p>
<u>Activités</u>	<p>1. Il exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive : Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de l'unité d'enseignement et en conçoit le volet pédagogique dans le cadre de l'école inclusive ; Il œuvre à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; Il s'inscrit dans une démarche de coopération avec les professionnels de l'unité d'enseignement et de partenariat avec les enseignants de l'école et les familles ;</p> <p>2. Il exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire : il se dote et utilise les méthodes et outils d'évaluation adaptés conformes aux recommandations de la HAS ; il adapte les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation ; en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans la perspective d'un parcours de réussite.</p> <p>3. Il exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive : Il répond aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers ; Il construit des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation ; Il conçoit et en met en œuvre des modalités de co-intervention avec les professionnels médico-sociaux et éventuellement avec les enseignants de l'école.</p>
<u>Critères de recrutement</u>	<p><u>Qualifications /diplômes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI) ou en cours de formation au CAPPEI ; • Expérience des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social souhaitée <p><u>Connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. • Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire. • connaissance des approches recommandées par la HAS pour la scolarisation des élèves concernés. <p><u>Compétences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en équipe et en partenariat ; • Savoir gérer le comportement des élèves ; • Savoir communiquer avec les différents acteurs ; • Etre Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive. <p>Maîtriser les outils numériques pour communiquer et pour enseigner.</p>

Enseignant en UEMA

Une fiche de poste présente les activités principales exercées dans le cadre d'une fonction. Son contenu n'est ni exhaustif ni limitatif. Il doit être adapté à l'organisation de chaque établissement.

<u>Lieu d'exercice</u>	Ecole
<u>Profil du poste</u>	<p>Le professeur des écoles est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, du directeur de l'école et de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de formation.</p> <p>L'enseignant spécialisé affecté en UEMA assure l'enseignement aux élèves de l'unité, en lien avec le projet de l'établissement médico-social et dans le respect du règlement intérieur de l'école. Il est personne ressource pour l'équipe de l'établissement médico-social et de l'école dans laquelle il exerce.</p> <p>Il prend appui sur les programmes scolaires et organise le partenariat avec les classes de l'école dans le respect des valeurs de l'école inclusive.</p> <p>Il assure l'enseignement en lien avec les programmes scolaires et organise l'inclusion des élèves dans les classes de l'école.</p>
<u>Activités</u>	<p><i>Évaluation et accompagnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets. • Élabore les PPEI avec l'équipe, en fonction de l'évaluation des besoins particuliers de chaque enfant avec TSA, amenant à développer des interventions s'appuyant sur des objectifs dans les domaines suivants : communication et langage, interactions sociales, domaine cognitif, domaine sensoriel et moteur, domaine des émotions et du comportement, autonomie dans les activités quotidiennes, soutien aux apprentissages scolaires. • Élabore les objectifs d'apprentissages de chaque élève à chaque période scolaire, en s'appuyant sur la liste des compétences créée par les enseignants d'UEMA. • Élabore les cibles d'apprentissages scolaires dans les domaines attendus dans les programmes de l'école maternelle (mobiliser le langage oral et écrit, construire les premiers outils pour structurer sa pensée, devenir élève, activités physiques, explorer le monde, activités artistiques) et les évalue quotidiennement ; • Construit un cahier de suivi personnalisé de chaque enfant qui accompagnera l'élève tout au long de son accueil au sein de l'unité d'enseignement maternelle et renseignera les parents sur les progrès de leur enfant. • Applique les protocoles d'intervention à références éducative, comportementale et développementale ; • Prépare le matériel pédagogique ainsi que les projets d'activités. • Accompagne les enfants dans l'acquisition de l'autonomie et de la socialisation en classe et en récréation (en fonction du tableau d'organisation du service de la surveillance des récréations mis en place par le directeur de l'école). • Est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant et favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis. • Met en place un cahier de transmission entre l'école et la maison. <p><i>Travail avec l'équipe pluridisciplinaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalise un emploi du temps qui assure la cohérence des interventions, la modulation entre temps collectifs et individuels, l'identification précise des actions menées auprès des élèves par les personnels en fonction du programme pédagogique, éducatif et thérapeutique. • Anime les réunions d'équipe (bilans, synthèses, réunions institutionnelles, etc.) concernant les élèves et favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels. • Partage avec les professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs. • Transmet des observations organisées à la personne en charge de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre les apports des autres professionnels y compris les informations hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ; • Travaille en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire. • Participe aux ESS et contribue au projet d'orientation. • Contribue à l'information de l'ensemble du personnel et des familles sur le fonctionnement de l'UEMA. <p><i>Autres activités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participe au développement de partenariats extérieurs. • Peut participer à l'accueil de stagiaires.

<p><u>Critères de recrutement</u></p>	<p>Qualifications /diplômes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI) • Expérience des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social. <p>Connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques • Les programmes et les enjeux du cycle 1 à l'école maternelle • Le cahier des charges des UEMA • Connaissance des approches comportementales et développementales telles que ABA, TEACCH, etc. • Connaissance des méthodes de communication telles que PECS, Makaton, etc. <p>Compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en équipe avec des partenaires différents • Favoriser l'établissement de relations de confiance • Prendre en compte le comportement des élèves • Savoir communiquer avec les différents acteurs • Etre Personne Ressource, particulièrement sur l'autisme et la pédagogie inclusive.
--	--

Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

<p><u>Profil du poste</u></p>	<p>Le coordonnateur gère le recrutement et organise la formation de AESH affectés dans le cadre d'un accompagnement individuel, mutualisé ou collectif. Il assure le suivi des situations individuelles en collaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions, les écoles et les établissements du second degré. Il élabore et renseigne des outils numérisés de pilotage au regard des besoins d'accompagnement des élèves.</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer et anticiper, à l'échelle départementale, les besoins en AESH en fonction des notifications émises par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et des besoins signalés par les référents de scolarisation des élèves en situation de handicap. - Assurer un lien avec Pôle Emploi pour maintenir un vivier de candidatures - Recruter les AESH qui exerceront auprès des élèves scolarisés en écoles ou établissements publics ou privés lors de commissions de recrutement ou d'entretiens individuels. - Être l'interlocuteur des AESH, des référents de scolarité, des inspecteurs de l'Éducation nationale, des chefs d'établissements, des directeurs d'école et des services administratifs de l'éducation nationale. - Assurer un suivi de la situation administrative des AESH en lien avec les services gestionnaires et sur le plan pédagogique en lien avec les équipes éducatives. - Assurer la mise en place et le suivi des contrats auprès des différents services gestionnaires employeurs et payeurs. - Concevoir, organiser et animer des actions de formation à destination des AESH en lien avec les offreurs de formation. - Assurer une veille juridique relative à l'accompagnement des élèves en situation de handicap et à l'éducation inclusive ; mettre à jour le guide d'accueil des AESH. - Concevoir et renseigner des tableaux de bord ; renseigner les enquêtes ministérielles, académiques et départementales.
<p><u>Compétences particulières liées aux missions</u></p>	<p>Connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le fonctionnement du système éducatif et le rôle de chacun de ses acteurs ; - Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux AESH et à l'éducation inclusive ; - Connaître le fonctionnement de la MDPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soin. <p>Capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler en autonomie en lien fréquent avec les IEN ASH, être force de proposition, conseiller ; - Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer ; - Savoir écouter, être ouvert, disponible et réactif ; - Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux ; - Maîtriser de manière experte les outils numériques (traitement de textes, tableur, logiciel de messagerie ...).
<p><u>Conditions de recrutement</u></p>	<p>Conditions de recrutement Être instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI.</p> <p>Conditions d'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le poste est implanté à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, 167, avenue F. & I. Joliot Curie, 92000 Nanterre sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, coordonnateur de l'ASH 1 des Hauts-de-Seine ; - Conformément au décret 2001-1307 du 26/04/2004, le nombre d'heures annuel est de 1607 h ; - Au regard des besoins du service, le mercredi après-midi est travaillé ainsi que les premières et dernières semaines des congés d'été ; - L'exercice à temps partiel est incompatible avec l'exercice de ces fonctions.

Poste MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) – Poste localisé à la MDPH Nanterre

<u>Missions</u>	Évaluation du parcours de scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap.
<u>Activités principales</u>	<p>En tant qu'évaluateur du dossier de demandes concernant l'enfant ou le jeune en situation de handicap, vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participerez à l'élaboration du plan personnalisé de scolarisation des personnes handicapées enfants dont vous avez personnellement la charge (volet informatique et dossier physique) : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation sur dossier en coordination avec les enseignants référents, • Information, conseil et proposition de dispositifs d'aides et orientation dans les établissements les mieux adaptés, • Élaboration, en concertation avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire du plan personnalisé de l'enfant. - Assurez le suivi du plan de scolarisation ou d'orientation vers les établissements spécialisés ou ordinaires pour l'accueil et de l'accompagnement des élèves handicapés, - Participerez aux différentes équipes pluridisciplinaires en fonction du calendrier défini avec le responsable du service, - Complétez la fiche de synthèse et le volet éducatif du dossier dématérialisé. - Répondrez aux appels téléphoniques concernant votre portefeuille de dossiers en cas de demandes spécifiques qui n'auraient pas pu être traitées par l'accueil téléphonique de la MDPH, - Facilitez l'organisation du service, notamment en transmettant l'information permettant de : <ul style="list-style-type: none"> • Gérer les convocations • Organiser les réunions des différentes équipes pluridisciplinaires, • Préparer les listes de présentation en équipe pluridisciplinaire et organiser les dossiers physiques, • Émettre, le cas échéant, une demande de pièces complémentaires, • Valoriser le plan personnalisé de scolarisation, • Transmettre aux services concernés tous les dossiers qui ne relèvent pas de vos attributions. - Attachez une attention particulière à l'exactitude des informations contenues dans l'application informatique et sur le dossier physique de l'enfant ou du jeune en situation de handicap, - Veillerez à l'application, en totale concertation avec le responsable du service « Orientation scolaire », de la politique d'évaluation des demandes émises pour les personnes handicapées enfants : qualité de service, respect des délais, mise en place du dossier unique, - Remontez à votre hiérarchie directe toutes les difficultés que vous pourrez rencontrer dans l'exercice de vos fonctions, - Utilisez l'outil informatique pour entrer les résultats des prolongations et des PPS.
<u>Activités secondaires</u>	<p>Participation aux missions communes du service « Orientation scolaire ».</p> <p>En tant qu'enseignant spécialisé, vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participerez aux réunions du service « orientation scolaire » et du « service enfant » ; - Remontez à votre hiérarchie tous les dysfonctionnements identifiés ou propositions d'améliorations de l'organisation du travail.
<u>Connaissances requises</u>	<p>Connaissances techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être de préférence enseignant spécialisé, - Connaissances et aisance sur les outils informatiques (Word –Excel...) - Connaissances dans le domaine du handicap <p>Autres connaissances (Savoir-faire, savoir être) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler dans la complémentarité au sein d'une équipe pluridisciplinaire, - Savoir-faire preuve de qualités d'écoute et d'organisation, - Faire preuve de capacités de proposition, - Savoir mettre en valeur la cohérence de l'action de la MDPH.
<u>Spécificités du poste</u>	<p>Des permanences pourront être organisées pendant les congés scolaires.</p> <p>Vous serez rattaché(e) à la circonscription ASH nord.</p> <p>Relations hiérarchiques fonctionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N+1 Responsable du service « Orientation scolaire » - N+2 Responsable du pôle « Équipe pluridisciplinaire » <p>Relations fonctionnelles externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations avec les partenaires institutionnels et associatifs, - Relations avec les enseignants référents et les services de l'éducation nationale, - Relations avec le Conseil départemental. <p>Ces postes s'inscrivent dans le cadre d'une convention avec la MDPH. Les enseignants restent gérés administrativement et financièrement par la DSDEN.</p>



Conseiller pédagogique EI

<p><u>Profil du poste</u></p>	<p>Le conseiller pédagogique pour l'éducation inclusive (EI) est un enseignant du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue. Il est placé sous l'autorité directe de l'IEN ASH Au sein de l'équipe départementale école inclusive, il travaille en lien avec les IEN et chefs d'établissement à la mise en œuvre de la politique académique d'éducation inclusive. Il contribue aux actions pédagogiques et techniques de cette mise en œuvre.</p>
<p><u>Missions confiées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques des écoles et EPLE pour favoriser la scolarité inclusive des élèves à besoin éducatifs particuliers et l'accessibilité des apprentissages • Travailler en collaboration avec les autres acteurs départementaux dont l'équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS), les enseignants référents de scolarisation des élèves en situation de handicap, le pôle ressource du premier degré et les professeurs ressources pour l'éducation inclusive du second degré. • Contribuer à réguler les situations complexes liées à l'école inclusive dans les établissements scolaires. • Concevoir et animer des formations pour les enseignants et les AESH pour promouvoir les enjeux éthiques et pédagogiques de l'Ecole inclusive. • Contribuer à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants et des AESH • Accompagner les enseignants engagés dans la certification du CAPPEI • Accompagner les enseignants nouvellement nommés sur postes spécialisés • Développer le conseil pédagogique, accompagner et soutenir l'innovation et l'expérimentation pédagogique <p>Il constitue, pour les IEN et chefs d'établissement de son territoire, une personne ressource sur la question de l'école inclusive. Membre de l'équipe école inclusive départementale, son poste est implanté dans le bassin au sein duquel il exerce ses missions. Le conseiller pédagogique peut participer à des jurys, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux.</p>
<p><u>Compétences particulières liées aux missions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degré), du champ de l'Éducation inclusive et de la législation s'y rapportant. • Avoir une bonne connaissance des dispositifs et des modalités de scolarité des élèves en situation de handicap • Avoir une bonne connaissance des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées • Articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles • Développer une méthodologie de projet • Concevoir des dispositifs de formation • Concevoir des outils et des adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun • Communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe • Analyser des situations complexes • Animer un collectif de travail • Connaître les incidences éducatives et pédagogiques des différents troubles. • Maîtriser les outils numériques dans leurs usages pédagogiques et bureautiques – utiliser des applications métier
<p><u>Conditions de recrutement et d'exercice</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une expérience d'enseignant spécialisé • Être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI <p><u>Conditions d'exercice :</u> Les postes sont implantés dans les circonscriptions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois-Colombes, - Nanterre 2, - Gennevilliers - Montrouge, - Sèvres, - Chatenay-Malabry <p>Conformément au décret 2001-1307 du 26/04/2004, le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles ; Au regard des besoins du service, le mercredi après-midi est travaillé ainsi que les premières et dernières semaines des congés d'été ; L'exercice à temps partiel est incompatible avec l'exercice de ces fonctions.</p>



Coordonnateur SAPADHE (Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'École)

<p><u>Profil du poste</u></p>	<p>Dans les Hauts-de-Seine, le Service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (SAPADHE) dépend de la coordination ASH 2, installée à la direction académique.</p> <p>Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du service public d'éducation.</p> <p>A ce titre, il relève du texte défini par la circulaire MENE2020703C du 03-8-2020 parue au BO n°32 du 27 août 2020.</p> <p>Le coordonnateur, sous l'autorité du de l'IEN ASH 2, a la charge d'organiser et de suivre ce dispositif.</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<p>Sur le plan éducatif et pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être force de proposition pour une poursuite de scolarité adaptée. - Organiser et animer les équipes éducatives nécessaires. - Élaborer et suivre le projet d'APADHE en lien avec les partenaires impliqués : famille, établissement scolaire, service de soins... - Mettre en place et accompagner les prêts de robot de « télé présence » en lien avec le(s) référent(s) numérique(s). - Rechercher et missionner les enseignants volontaires pour les accompagnements pédagogiques. - Établir et maintenir la communication entre les différents acteurs tout au long du projet d'accompagnement. - Participer en tant qu'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves ayant une maladie invalidante aux actions de l'équipe départementale école inclusive. <p>Sur le plan de la coordination avec les équipes médicales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec le médecin conseiller-technique du DASEN qui valide les certificats médicaux, dans le respect du secret médical. - Faire le lien avec les réseaux de soin intervenant auprès des élèves bénéficiant du SAPADHE. <p>Sur le plan administratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les différentes dotations en HSE accordées au service. - Assurer le suivi des heures effectuées par les enseignants volontaires. - Rédiger le bilan d'activité quantitatif et qualitatif annuel. - Préparer le comité de pilotage annuel.
<p><u>Compétences particulières liées à la mission</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes capacités d'écoute, de communication, d'anticipation, d'adaptation et de médiation en fonction du contexte. - Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe. - Pouvoir se rendre disponible et savoir être réactif face aux situations d'urgence. - Être mobile sur le département. - Connaître l'organisation du système éducatif du 1^{er} et 2^d degré. - Maîtriser les outils numériques dans leurs usages pédagogiques et bureautiques.
<p><u>Conditions de recrutement</u></p>	<p>Conditions de recrutement : Être instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI (ou d'une des certifications équivalentes)</p> <p>Conditions d'exercice : Le poste est implanté à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, 167 avenue Joliot-Curie 92000 Nanterre, sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de L'Éducation nationale, coordonnateur de l'ASH 2 des Hauts-de-Seine.</p> <p>Conformément au décret 2001-1307 du 26/04/2004, le nombre d'heures annuel est de 1607 heures.</p> <p>Au regard des besoins du service, le mercredi après-midi est travaillé, ainsi que les première et dernière semaines des congés d'été.</p> <p>L'exercice à temps partiel est incompatible avec la fonction.</p>



Enseignant du dispositif d'auto régulation

<u>Principes de fonctionnement du dispositif d'autorégulation</u>	L'installation d'un dispositif d'autorégulation dans l'école est destinée à accompagner des élèves avec un trouble du spectre de l'autisme dans leur scolarisation au sein des classes ordinaires de l'école élémentaire. Afin de réduire les troubles du comportement et d'aider les élèves à devenir aussi autonomes que possible dans leurs apprentissages, une équipe médicosociale est implantée au sein de l'école et coopère au quotidien avec l'équipe enseignante.
<u>Profil du poste</u>	Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves orientés vers le dispositif d'autorégulation sont ceux attendus dans les programmes de l'école élémentaire. L'enseignement de l'autorégulation permet d'augmenter la capacité à être calme et éveillé, afin d'entrer dans les apprentissages pédagogiques. Pour ce faire, un enseignant dit d'autorégulation est nommé comme maître supplémentaire au sein de l'école. Cet enseignant n'est pas un enseignant spécialisé. Le service de cet enseignant s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, soit vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. Il dispense son enseignement au sein d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles ou en petits groupes. Mais il est également appelé, selon une organisation concertée avec ses collègues, à intervenir dans les autres classes de l'école, notamment en co-enseignement ou en suppléance temporaire pour permettre à un enseignant d'une classe de conduire une activité individuelle avec un élève suivi par le DAR. L'adaptation continue des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où les enfants autistes manifestent fréquemment des difficultés dans les interactions sociales, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base. Ces difficultés justifient leur accompagnement par l'équipe médicosociale du DAR implantée dans l'école. Cette démarche d'adaptation concerne chaque enseignant des classes ordinaires et s'effectue avec l'aide de l'enseignant d'autorégulation et en partenariat avec les éducateurs de l'équipe médicosociale.
<u>Détail des missions confiées</u>	L'enseignant d'autorégulation contribue, au sein de l'école, à la cohérence des actions des différents professionnels. - Il partage avec les autres professionnels de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs. - Il réalise avec l'enseignant de chaque classe et l'équipe médico-sociale, les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets (l'équipe médicosociale réalise les évaluations comportementales). - Il élabore avec l'équipe (enseignants et professionnels du médicosocial) le PPI (projet pédagogique individualisé ou projet personnalisé d'intervention) qui articule le projet individualisé d'accompagnement (PIA) et le projet personnalisé de scolarisation (PPS). - Il prend en charge, à certains moments de la journée, les élèves autistes du DAR au sein de la salle d'autorégulation. Ces activités peuvent être conduites individuellement avec l'un de ces élèves pour un soutien spécifique ; ou avec un petit groupe d'enfants comprenant d'autres élèves du DAR et/ou d'autres élèves de l'école selon une organisation et des objectifs définis au sein de l'équipe enseignante. - Il est régulièrement amené à suppléer l'enseignant de la classe afin que ce dernier puisse avoir des temps de concertation avec les membres de l'équipe médico-sociale ou des interventions ciblées avec un élève du DAR ou un petit groupe de ces élèves. - Il veille en permanence à l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'équipe médicosociale et les enseignants de l'école. - Il transmet des compte-rendus d'observation à la personne chargée de la supervision. - Comme les autres membres de l'équipe avec qui il partage les éléments d'informations et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et à la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. - Il participe à la conception, à l'élaboration ou à l'adaptation des supports pédagogiques, rendus nécessaires pour répondre aux besoins des élèves, tant en salle d'autorégulation qu'en classe ordinaire.
<u>Compétences particulières liées à la mission</u>	- Montrer un intérêt pour l'autisme et les troubles du neuro-développement et s'engager à acquérir des connaissances dans ce domaine en participant notamment à des actions de formation : formations continues de l'éducation nationale, formations spécifiques organisées en commun avec les membres de l'équipe médicosociale, autoformation, veille documentaire, etc. <u>Aptitudes indispensables :</u> - Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité. - Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs. - Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive. - Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel partagé. - Être en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision. - Avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes de la maternelle et de l'élémentaire ainsi que des démarches pédagogiques de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves.

	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une connaissance fine des connaissances et compétences du socle commun et des évaluations correspondantes. - Avoir le sens de la communication et du contact.
<u>Conditions de recrutement</u>	<p>Être instituteur ou professeur des écoles titulaire</p> <p>Expérience des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du médico-social souhaitée.</p> <p>Connaissances des approches recommandées par la haute autorité de santé (HAS) pour la scolarisation des élèves concernés.</p>

Enseignant de l'unité externalisée d'enseignement pour les élèves polyhandicapés

<p><u>Principes de fonctionnement du dispositif d'autorégulation</u></p>	<p>L'unité d'enseignement favorise et contribue à la mise en œuvre d'actions pédagogiques différenciées, individualisées et adaptées. Ce dispositif peut être ouvert à d'autres enfants en situation de handicap relevant d'aménagements similaires en termes d'objectifs pédagogiques, c'est en particulier le cas des ESMS qui accueillent plusieurs publics, dont des enfants polyhandicapés. L'unité d'enseignement est destinée à la scolarisation de l'ensemble des jeunes, il n'y a pas d'effectif cible en termes de nombre d'élèves en présence de l'enseignant. En effet, compte tenu des besoins particuliers des élèves, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, le coordinateur pédagogique détermine le cadre pédagogique le plus adapté à la mise en œuvre des PPS.</p> <p>Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés est réfléchi avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement et élaboré par l'enseignant. Il constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social. Il décrit les objectifs, les outils, les démarches et les supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les objectifs d'apprentissage fixés dans son PPS. Ce projet pédagogique peut comprendre des modalités de pratiques inclusives. Une souplesse vis-à-vis des niveaux d'apprentissage et de la notion de cycle est apportée par l'enseignant qui s'adapte aux besoins et capacités des élèves.</p> <p>Le projet pédagogique s'appuie sur les méthodes d'évaluation, tel que le Poly-Eval-Sco et de pédagogies utilisées dans l'établissement pour accompagner les apprentissages scolaires, et en particulier la communication.</p>
<p><u>Profil du poste</u></p>	<p>Le professeur des écoles spécialisé est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN SDEI-ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS. Il travaille en lien direct avec le directeur de l'école. L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées à la coordination de l'unité avec les différents acteurs et à sa formation.</p> <p>L'enseignant spécialisé assure l'enseignement aux élèves de l'unité, en lien avec le projet d'établissement médico-social et dans le respect du règlement intérieur de l'école. Il est « personne ressource » pour l'équipe de l'ESMS et de l'école dans laquelle il exerce.</p> <p>Il prend appui sur les programmes scolaires et organise le partenariat avec les classes de l'école dans le respect des valeurs de l'école inclusive.</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<p>L'enseignant coordonnateur pédagogique est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'éducation nationale et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et adaptée aux potentialités de chaque enfant (souplesse) ; - formaliser en lien avec l'équipe pluridisciplinaire qui intervient au sein de l'unité d'enseignement l'emploi du temps des élèves en fonction des indications portées dans leurs PPS ; - créer des collaborations en particulier avec des écoles ou établissements scolaires afin de permettre des temps d'inclusion et ménager des temps d'échanges de pratiques entre enseignants, de l'UE d'une part, des établissements scolaires d'autre part ; - organiser les enseignements qui seront dispensés ; - entretenir le lien avec l'enseignant référent ; - planifier des rencontres avec les familles ; - participer aux équipes de suivi de la scolarisation ; - formaliser le parcours de scolarisation de chaque élève en lien avec les familles et l'enseignant référent.
<p><u>Compétences particulières liées à la mission</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Montrer un intérêt pour le polyhandicap et s'engager à acquérir des connaissances dans ce domaine en participant notamment à des actions de formation : formations continues de l'éducation nationale, formations spécifiques organisées en commun avec les membres de l'équipe médicosociale, autoformation, veille documentaire, etc. <p><u>Aptitudes indispensables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité. - Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d'acteurs. - Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive. - Faire preuve de discrétion et respecter le secret professionnel partagé. - Être en capacité de faire évoluer ses méthodes d'enseignement - Avoir une connaissance approfondie de l'ensemble des programmes de la maternelle et de l'élémentaire ainsi que des démarches pédagogiques de manière à construire des séquences d'apprentissage prenant en compte les besoins des élèves. - Avoir une connaissance fine des connaissances et compétences du socle commun et des évaluations correspondantes. - Avoir le sens de la communication et du contact.
<p><u>Conditions de recrutement</u></p>	<p>Être instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI (ou d'une certification équivalente) ou en cours de formation CAPPEI</p> <p>Expérience de la coopération avec les acteurs du médico-social souhaitée.</p> <p>Connaissances des approches recommandées et des bonnes pratiques identifiées par les études de recherche tel que POLYSCOL pour la scolarisation des élèves concernés.</p>

Professeur des écoles au centre pénitentiaire de Nanterre



Etablissement :	Unité Pédagogique Régionale de Paris, localisation : centre pénitentiaire de Nanterre
Discipline de poste concernée :	Professeur des écoles
Mission demandée au titulaire du poste :	Placé sous l'autorité de l'IEN-ASH 1 des Hauts de Seine et sous l'autorité fonctionnelle du proviseur de l'UPR et de la responsable locale de l'enseignement, le professeur des écoles dispense des enseignements à destination de détenus hommes majeurs et mineurs. Il permet ainsi à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle.
Services :	Temps plein d'enseignement devant élèves, 21 heures. Emploi du temps hebdomadaire réparti sur 5 jours.

Activités	Compétences spécifiques	
	Connaissances particulières	Capacités
Enseignement Pédagogie inversée. Tutorat. Evaluation positive. Evaluation par compétences. Bilan de compétences.	Textes réglementaires du cadre de référence. Publics prioritaires. Modalités de fonctionnement d'un centre scolaire en maison d'arrêt. Référentiels de différents niveaux alphabétisation, FLE, CFG...	Être discret. Enseigner à des adultes. Savoir individualiser sa pratique pédagogique. Savoir programmer un enseignement en modules. Travailler en équipe. Contribuer au soutien à la personne et à l'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
Éducation Promouvoir les valeurs de la République. Promouvoir le vivre ensemble. Développer l'empathie. Faire prendre conscience des enjeux de l'intégration sociale.	Expériences : - auprès de mineurs en difficulté. - auprès d'adultes - REP ou REP+	Dialoguer, animer un débat et gérer des échanges. Déceler et rendre compte de comportements dangereux (violence, suicide, ...)
Travail partenarial Participation au titre de l'enseignement à des activités, des projets socio-éducatifs, culturels, aux activités de la formation professionnelle.	Contexte pénitentiaire. RPE (Règles Pénitentiaires Européennes) Processus d'accueil. Divers partenaires : actions culturelles, sportives, formation professionnelle, travail, santé, association...	Participer à des projets éducatifs et/ou culturels. Coordonner ses actions d'enseignement, d'éducation avec les partenaires. Capacités relationnelles : (écoute, négociation, ...). Rendre compte de ses activités au RLE Savoir justifier ses actions auprès des partenaires.
Coordination, synthèse	Travail en équipe pluridisciplinaire.	Dialoguer, Rendre compte Expliciter



Coordonnateur pédagogique 1^{er} degré au Centre Toulouse Lautrec de Vaucresson

Poste	Poste de coordonnateur pédagogique 1 ^{er} degré avec internat accueillant des élèves en situation de handicap moteur, rattaché à la circonscription de NANTERRE ASH SUD
Cadre général de la fonction	L'école est intégrée au sein de l'EREA Toulouse-Lautrec. Le coordonnateur pédagogique travaille en collaboration avec le Proviseur Il est placé sous son autorité fonctionnelle. Le coordonnateur pédagogique assure l'organisation pédagogique et la gestion administrative des élèves. Il porte une attention particulière à l'accompagnement des élèves, la mise en œuvre du PPS et la personnalisation des parcours. Il favorise et accompagne les actions innovantes en lien avec le projet d'établissement de l'EREA. Le coordonnateur pédagogique travaille en étroite collaboration avec le SESSAD.
Situation administrative	Poste à temps complet. Le coordonnateur pédagogique peut dans le cadre d'un cumul d'emploi assurer des fonctions de directeur adjoint au sein du SESSAD s'il est sollicité par l'AD PEP 92 association gestionnaire du SESSAD.
Qualifications requises	Titulaire du DDEAS. Il est souhaitable que le directeur ait une expérience dans l'accompagnement d'élèves en situation de handicap moteur sans que cela constitue un préalable indispensable.
Missions	Le coordonnateur pédagogique s'assure que les élèves disposent des aménagements et adaptations nécessaires à leur scolarité, il travaille en étroite collaboration avec l'enseignante référente pour actualiser les GEVASCO. Il favorise et accompagne les actions d'ouverture de l'établissement sur l'extérieur. Il coordonne avec le Centre de Soins (CSR) les prises en charge rééducatives. Il transmet les informations nécessaires au CSR. Il programme les réunions de projets (harmonisation des réunions de projets et des ESS). Il assure la gestion des AESH en lien avec le pilote du PIAL et la coordinatrice. Il établit les services et organise les remplacements. Il organise un accueil sécurisé à l'internat et favorise les actions éducatives. En tant qu'administrateur de garde, il assure une astreinte hebdomadaire de 16H30 à 8H30 ainsi que des astreintes durant les week-ends et les vacances scolaires
Connaissances et compétences mobilisables	Les compétences spécifiques attendues sont : <ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance des dispositifs de scolarisation des enfants en situation de handicap. - Animer une équipe d'école élargie - Capacité à travailler en collaboration avec un partenaire médico-social et son équipe pluri disciplinaire - Développer un projet éducatif d'internat - Faire preuve de capacité d'organisation, maîtriser les outils informatiques.
Affectation	Le poste est installé au centre Toulouse-Lautrec à Vaucresson

POSTES D'ANIMATION ET SOUTIEN



Conseiller pédagogique de circonscription

<p><u>Dispositif</u></p>	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct (<i>Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 parue au BO n°30 du 23 juillet 2015</i>) Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, académiques et départementales et des axes de l'action conduite par l'IEN au sein de la circonscription.</p>
<p><u>Cadre réglementaire de la fonction</u></p>	<p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi et/ou le samedi, voire durant les congés. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.</p>
<p><u>Missions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assister l'Inspecteur de l'Éducation nationale et accompagner la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription - Accompagner les enseignants (PE stagiaires et titulaires) du territoire concerné dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes. - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles, ...) répondant au cahier des charges départemental et académique - Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et, le cas échéant, avec celles des autres circonscriptions du département - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques - Contribuer à l'application des programmes de l'école primaire et à la mise en œuvre des priorités nationales, académiques et départementales - Participer à différentes actions partenariales - Aider à l'élaboration et à l'accompagnement de projets d'écoles ou de classe - Participer et soutenir des actions innovantes - Apporter son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des écoles de la circonscription, dans tous les domaines d'enseignement - Assister les équipes pédagogiques et les directeurs d'école dans l'analyse des besoins des élèves et dans la définition des actions à entreprendre pour assurer le bon déroulement des parcours scolaires des élèves - Représenter l'Inspecteur de l'Éducation nationale à sa demande
<p><u>Compétences souhaitées</u></p>	<p>Outre l'expertise concernant l'analyse des pratiques liées à la mission d'enseignement, les connaissances didactiques et pédagogiques, les capacités de communication et la rigueur professionnelle, il est attendu du conseiller pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites des missions dévolues à la fonction - une capacité à travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général - posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines de l'école primaire - des aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs variés, une capacité à animer des réunions - Un respect des contraintes de la communication institutionnelle - des compétences de discrétion - une aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités - de très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation - une très bonne maîtrise des outils numériques.

Conseiller pédagogique de regroupement (ACEN) Mission d'appui à l'accompagnement des titulaires Première année (T1)

<p><u>Description du poste et missions confiées</u></p>	<p>Le profil du poste Rattaché à un regroupement de circonscriptions, le conseiller pédagogique de regroupement (CPR) exerce ses missions sur les circonscriptions qui le composent.</p> <p>Les particularités Mobilité dans le regroupement de circonscriptions et disponibilité.</p> <p>Les objectifs et le programme d'actions Mise en œuvre de la politique d'accompagnement et de formation. Le CPR est un enseignant maître formateur du premier degré, titulaire du C.A.F.I.P.E.M.F. Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription dans laquelle il est affecté et dont il est un collaborateur direct. Le CPR est mobilisé sur la formation continue et dans ce cadre sur les plans nationaux Français et Mathématiques. Il répond aux attentes et besoins des nouveaux titulaires et aux demandes d'informations des IEN du regroupement. Ce poste est à temps complet. La mission nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une information régulière aux IEN quant aux suivis des néo-titulaires de leurs circonscriptions à travers le renseignement de la fiche de suivi de formation. • Une coordination avec l'ensemble des conseillers pédagogiques des circonscriptions du regroupement sous l'autorité de l'Inspectrice de l'Éducation nationale adjointe pour le 1^{er} degré. <p>Le CPR contribue à la mise en œuvre des plans nationaux Français et Mathématiques. Le CPR est amené à contribuer à l'évaluation des besoins de formation collectifs et individuels des enseignants titulaires débutants. Pour cela, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les équipes éducatives pour permettre une entrée dans le métier facilitée des néo-titulaires ; - aider à la prise de fonction - intégrer et faire partager la culture de l'Éducation nationale ; - répondre aux questionnements d'ordre administratif ; - être attentif aux conditions d'adaptation particulières de chaque nouveau titulaire ; - développer les capacités d'autonomie ; - Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de suivi en s'appuyant notamment sur la fiche d'auto-positionnement renseignée par les T1 ; - pour leur permettre de prendre une distance réflexive par rapport à leur pratique ; - pour les aider à identifier leurs besoins de formation ; - Conduire les actions de formation continue dédiées et inscrites au Volet Départemental du Plan Académique de Formation (VDPAF). <p>Le CPR peut être amené à intervenir dans d'autres regroupements du département pour répondre à des besoins d'accompagnement d'enseignants T1. Le CPR peut être amené à accompagner les enseignants admissibles au C.A.F.I.P.E.M.F. dans le cadre de la préparation à l'épreuve d'analyse de pratique.</p>
<p><u>Connaissances/compétences particulières liées aux missions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des capacités d'écoute et d'analyse. - Aider à identifier et à analyser les besoins des néo-titulaires en s'appuyant notamment sur la fiche d'auto-positionnement renseignée par ces derniers. - Être force de propositions de dispositifs d'accompagnement et d'actions de formation. <p>Pour cela, le CPR possédera :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Une posture adaptée aux missions particulières ; o Des capacités à prendre des initiatives, à innover et à en rendre compte ; o Une connaissance approfondie du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; o Une connaissance approfondie des programmes de l'école primaire ; o Des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies ; o La capacité à travailler en équipe ; o La capacité à s'auto-former ; o Des compétences en informatique (traitement de texte et tableurs) ; o Des compétences relationnelles.



Conseiller pédagogique auprès de l'IA-DASEN

Description du poste	L'enseignant du premier degré est placé sous l'autorité de l'inspectrice adjointe à la directrice académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine pour le 1er degré. Il nécessite une grande disponibilité.
Détail des missions confiées	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui à la réflexion et à la mise en œuvre du pilotage pédagogique départemental du premier degré, en termes de stratégies et d'adéquation avec les programmes de l'école primaire. - Apporter une aide logistique au fonctionnement des différents groupes de travail, en fonction du cahier des charges établis pour l'année scolaire et dans le cadre du projet académique. - Relayer de façon opérationnelle la remontée des informations nécessaires et leur formalisation pour l'instruction des enquêtes ministérielles relatives aux mises en œuvre pédagogiques des instructions officielles. - Coordonner, pour le département la mise en œuvre du plan d'actions Cycle 2 tant par l'analyse des dispositifs initiés en REP que pour les actions de formations mises en œuvre localement ainsi que les évaluations CP et CE1. - Apporter une aide logistique au fonctionnement des différents groupes de travail départementaux, en fonction du cahier des charges établi pour l'année scolaire et dans le cadre du projet académique. - Coordonner la formation au CAFIPEMF pour l'admissibilité et l'admission. - Coordonner le dispositif assistants d'éducation (EAD). - Relayer de façon opérationnelle la remontée des informations nécessaires et leur formalisation pour l'instruction des enquêtes ministérielles relatives aux mises en œuvre pédagogiques des instructions officielles. - Assurer le suivi des formations de formateurs (débutants, faisant fonction et confirmés) en lien avec la mission formation continue. - Coordonner l'organisation des jurys pour le CRPE. - Assurer la formation des contractuels et le suivi de l'évolution sur le terrain en lien avec les circonscriptions. - Assurer le suivi de l'application « EnrySCO » pour les rythmes scolaires ainsi que l'articulation avec les partenaires dans le cadre du groupe d'appui départemental. - Élaborer les compte-rendu des comités départementaux de suivi des rythmes scolaires. - Organiser et suivre les stages de réussites mis en œuvre dans les circonscriptions en lien avec le service de la DOS.
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance approfondie des programmes de l'école primaire et de leurs implications didactiques. - Connaissance approfondie du Socle commun de connaissances de compétences et de culture - Capacité à travailler en équipe, y compris avec des services administratifs. - Capacité à dialoguer avec différents interlocuteurs institutionnels, dans le respect des compétences de l'Éducation nationale. - Capacité à assurer le suivi de dossiers sur le plan pédagogique et administratif. - Compétences relatives à l'organisation pratique de réunions, de séminaires, en articulation avec la formation de formateurs. - Compétences en informatique : constitution et gestion de bases de données, maîtrise du traitement de texte et de tableurs. - Capacité à analyser, à prendre des initiatives et à rendre compte.
Profil	Qualification requise : CAFIPEMF



Conseiller pédagogique départemental Mission maternelle

Description du poste	Nature Poste de conseiller pédagogique départemental mission maternelle Domaines <ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre des politiques éducatives- Mise en œuvre des orientations éducatives de l'école maternelle
Détail des missions confiées	Formation <ul style="list-style-type: none">- Contribuer à la conception et l'opérationnalisation du plan de formation départemental Maternelle- Participer à des séminaires de formation départementaux, académiques et nationaux.- Assurer la veille pédagogique; actualiser, mieux maîtriser et partager les connaissances pédagogiques et didactiques des domaines enseignés. Accompagnement <ul style="list-style-type: none">- Animer le pôle départemental Maternelle et le groupe des conseillers pédagogiques référents pour la maternelle en appui de l'IEN pilote.- Participer à la réflexion conduite dans les groupes départementaux en fonction des priorités et participer à leur travail- Assurer le suivi, dans des classes, des projets départementaux relatifs à l'école maternelle. Production <ul style="list-style-type: none">- Contribuer en équipe à la réalisation de ressources départementales et académiques.
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none">- Être titulaire du CAFIPEMF.- Disposer d'une expérience diversifiée en particulier en école maternelle.- Disposer des connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.- Disposer de bonnes capacités rédactionnelles- Disposer d'une bonne maîtrise des outils numériques collaboratifs, de communication et de conception de supports (infographies, présentations, réalisation audio-vidéo ...)- Comprendre les enjeux institutionnels et savoir faire preuve de loyauté- Avoir le sens de la relation, du dialogue et du travail en équipe.- Faire preuve d'un esprit d'initiative et de créativité.- Disposer de capacités de flexibilité- Faire preuve de méthode, rigueur et rendre compte de son action.
Conditions d'exercice	Poste basé à la direction académique des Hauts-de-Seine avec des déplacements dans les établissements scolaires et participation à des réunions, animations et conférences dans le département et l'Académie (Rectorat à Versailles) sous l'autorité de l'IEN en charge des missions préélémentaires



Conseiller pédagogique départemental en charge des mathématiques

<p><u>Description du poste</u></p>	<p>L'action du conseiller pédagogique départemental en charge des mathématiques s'inscrit dans le cadre du plan « mathématiques », des priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN pilote de la mission départementale mathématiques.</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en étroite collaboration avec l'inspecteur de l'éducation nationale pilote de la mission départementale mathématiques, - Mettre en œuvre et accompagner le déploiement du plan départemental mathématiques : planification des actions, points d'étapes, communication d'informations..., - Développer une culture mathématique afin de favoriser la réussite des élèves, en accompagnant les équipes de circonscription dans la mise en œuvre des programmes en mathématiques, dans l'analyse des évaluations conduites au niveau national, départemental et des classes, - Participer, animer les commissions de la mission mathématiques, en rédiger les comptes rendus, - Coordonner les actions de suivi et d'accompagnement des référents mathématiques de circonscription (RMCF) auprès des enseignants, des équipes d'école pour l'enseignement des mathématiques, - Concevoir et animer des formations à destination des enseignants du premier degré en mathématiques (animations pédagogiques, stages de formation continue, formations de formateurs, parcours m@gistère...) - Participer à des formations départementales, académiques et nationales à destination des référents mathématiques de circonscription (RMCF), - Contribuer à l'élaboration du cahier des charges des parcours de formation en mathématiques du volet départemental du programme académique de formation (VDPAF), - Produire et expérimenter des ressources en lien avec le socle et les programmes en vigueur, - Contribuer au développement du site pédagogique de la mission départementale mathématiques par la mise en ligne de ressources, gérer l'espace collaboratif TRIBU à destination des RMCF, - Impulser des actions au service de l'enseignement des mathématiques (Rallye maths 92, Course aux nombres, Semaine des mathématiques...), - Développer et assurer le suivi des partenariats (INSPE, associations, structures ...), - Assurer le lien avec les autres groupes départementaux : Maternelle, éducation au numérique...
<p><u>Compétences et capacités requises</u></p>	<p>Le conseiller pédagogique exerçant une mission départementale doit être compétent dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des savoirs : posséder une appétence pour le domaine des mathématiques et des processus d'apprentissage, avoir une connaissance de la politique nationale, académique et départementale, - de la formation : maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire, expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, avoir une expérience dans la formation des enseignants (initiale, continue, animation pédagogique...), de l'accompagnement en présentiel en classe et à distance (mise en place d'outils collaboratifs), - de l'organisation personnelle : capacités d'autonomie, rigueur et efficacité, - de la relation et de la communication : capacité à dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, à mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, à travailler en équipe, - de la maîtrise des outils numériques : traitement de texte, tableur, base de données, messagerie
<p><u>Profil</u></p>	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF.</p>

Conseiller pédagogique départemental en charge de la maîtrise de la langue française

<p><u>Description du poste et conditions d'exercice</u></p>	<p>Le poste de conseiller pédagogique départemental en charge de la maîtrise de la langue française s'inscrit dans les priorités nationales, le programme de travail académique et départemental, le plan de formation des personnels enseignants (30 heures - 18 heures) et les axes de l'action conduite par l' IEN pilote de la mission départementale maîtrise de la langue.</p> <p>Poste à temps plein, départemental, rattaché à la 11eme circonscription située à Suresnes (l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de poste). L'exercice des responsabilités du conseiller pédagogique départemental « maîtrise de la langue » s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'I.E.N. en charge de la mission départementale ; ce cadre diffère de celui qui s'applique aux personnels enseignant devant élèves.</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en étroite collaboration avec l'inspecteur de l'éducation nationale pilote de la mission départementale MDL, - Mettre en œuvre et accompagner le déploiement du plan départemental de formation : planification des actions, points d'étapes, communication d'informations..., - Participer, animer les commissions du groupe départemental MDL, en rédiger les comptes rendus, - Impulser des actions au service de l'enseignement du français (Un Mercredi avec un auteur, Lire Égaut, Écrire Ensemble...), - Concevoir et animer des formations à destination des enseignants du premier degré en maîtrise de la langue (animations pédagogiques, stages de formation continue, formations de formateurs, parcours m@gistère...) - Assurer la veille pédagogique et produire et expérimenter des ressources en lien avec le socle et les programmes en vigueur, en repérant, valorisant les bonnes pratiques et les actions innovantes, - Contribuer au développement du site pédagogique de la mission départementale MDL par la mise en ligne de ressources et de l'espace collaboratif TRIBU à destination des RFC, - Conseiller les équipes de circonscription dans la mise en œuvre d'actions et dispositifs pédagogiques contribuant à la réussite des élèves dans le domaine de la langue française, - Coordonner les actions de suivi et d'accompagnement des référents MDL de circonscription (RFC), - Participer à des formations départementales, académiques et nationales à destination des référents MDL de circonscription (RFC), - Assurer le lien avec les autres groupes départementaux : Maternelle, éducation au numérique... - Contribuer à l'élaboration du cahier des charges des parcours de formation en MDL du volet départemental du programme académique de formation (VDPAF), - Développer et assurer le suivi des partenariats (INSPE, associations, structures...)
<p><u>Compétences et capacités requises</u></p>	<p>Le conseiller pédagogique exerçant une mission départementale doit être compétent dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des savoirs : posséder de solides connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine de la langue française, avoir une connaissance de la politique nationale, académique et départementale, - de la formation : maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire, expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, avoir une expérience dans la formation des enseignants (initiale, continue, animation pédagogique...), de l'accompagnement en présentiel en classe et à distance (mise en place d'outils collaboratifs), des capacités d'analyse (résultats des élèves en vue d'actions destinées à l'amélioration des performances), - de l'organisation personnelle : capacités d'autonomie, rigueur et efficacité, - de la relation et de la communication : capacité à dialoguer, à travailler en équipe, à synthétiser, des qualités rédactionnelles, - de la maîtrise des outils numériques : traitement de texte, tableur, base de données, messagerie...
<p><u>Profil</u></p>	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF, aux conseillers pédagogiques de circonscription.</p>



Conseiller pédagogique départemental éducation physique et sportive

<u>Description du poste</u>	<p>Le conseiller pédagogique départemental est un enseignant formateur qui exerce les missions de conseiller technique auprès de la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale sous la responsabilité de la directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale et notamment du projet académique Versailles 2021-2024.</p> <p>Il fait partie de l'équipe des conseillers pédagogiques départementaux, ce qui nécessite une bonne connaissance des membres de l'équipe dans leur spécificité, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes.</p> <p>Le poste est implanté à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine à Nanterre.</p>
<u>Détail des missions confiées</u>	<ul style="list-style-type: none">- Il accompagne la politique académique pour le premier degré en élaborant, avec les partenaires locaux, une politique départementale cohérente de l'enseignement de l'éducation physique et sportive articulée avec la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.- Il suit les dossiers administratifs en collaboration avec les services administratifs de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et participe à l'élaboration des conventions partenariales.- Il élabore et participe à des actions de formations d'enseignants en liaison avec les équipes de circonscription.- Il contribue à la formation et à l'habilitation des différents intervenants extérieurs participant à l'action éducative de l'école, dans le domaine de l'éducation physique et sportive.- Il rédige des articles, enrichit les productions et assure le suivi de la rubrique éducation physique et sportive du site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine.- Il anime le groupe des conseillers pédagogiques de circonscription « éducation physique et sportive ».- Il apporte son expertise au groupe départemental animé par la directrice académique adjointe et l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé du dossier.
<u>Compétences et capacités requises</u>	<ul style="list-style-type: none">- Exerçant les missions de conseiller pédagogique au sein d'une équipe de formateurs, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées.- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables. <p>Chaque année, un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.</p>



Conseiller pédagogique départemental langues vivantes étrangères

<p><u>Description du poste et conditions d'exercice</u></p>	<p>Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN A-DASEN et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de mission « langues vivantes étrangères », il ou elle assure un rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.</p> <p>Il travaille en collaboration avec les I.E.N en charge d'une circonscription du 1er degré.</p> <p>Deux postes sont proposés dans le département des Hauts-de-Seine, l'un rattaché administrativement à la circonscription de Bagneux, Le second à la circonscription de Courbevoie.</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<p>Accompagnement et formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants débutants dans leur pratique quotidienne des langues vivantes. - des enseignants engagés dans les dispositifs EMILE, en lien avec les conseillers pédagogiques de circonscription et, le cas échéant, la mission maternelle. - des équipes enseignantes pour les aider à la mise en œuvre et au développement du plan national langues vivantes - élaboration et à la mise en œuvre de la formation continue des enseignants au niveau des circonscriptions et au niveau du département. - participation à la formation initiale (interventions à l'INSPE, suivi de PES). - conception des actions de formation, y compris dans le cadre des parcours m@gistère. - développement de la continuité école-collège en LVE. <p>Participation aux travaux du groupe départemental LVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribue au développement de la politique d'ouverture européenne départementale et académique et à la formation des cadres par l'accompagnement des projets de partenariats, l'élaboration et le suivi administratif et pédagogique des mobilités ERASMUS+, et l'impulsion de mobilités virtuelles (eTwinning). <p>Suivi des assistants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi administratif et pédagogique des assistants de langues vivantes, en lien avec les services de la DSDEN, du Rectorat et de la DAREIC. - relais de l'impulsion de projets pédagogiques en LVE autour d'actions départementales, académiques ou nationales (Semaine des langues, « ERASMUS days » notamment).
<p><u>Compétences et capacités requises</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire du CAFIPEMF option LVE ou titulaire d'un CAFIPEMF avec engagement à se présenter à l'examen de spécialisation ou sans CAFIPEMF et engagement à se présenter à l'examen (une expérience sur poste de PEMF est souhaitable). - Posséder des compétences linguistiques et pédagogiques dans l'enseignement d'une langue vivante (référence : CLES 2). - Posséder des compétences dans l'utilisation numérique (référence : C2i). - Articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. - Avoir une bonne connaissance des modalités, instances et ressources de la continuité école-collège - Se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. - Avoir le sens de la communication et du travail en équipe. - Avoir une grande disponibilité.



Conseiller pédagogique auprès de l'IA-DASEN – mission école et cinéma

<p><u>Description du poste et conditions d'exercice</u></p>	<p>Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale Adjointe au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Hauts de Seine dont il est un collaborateur direct.</p> <p>Ce poste est à temps complet. Il nécessite une grande disponibilité</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui à la réflexion et à la mise en œuvre d'ensemble du pilotage pédagogique départemental du premier degré, en termes de stratégies et d'adéquation avec les programmes de l'école primaire. - Apporter une aide logistique au fonctionnement des différents groupes de travail, en fonction du cahier des charges établi pour l'année scolaire et dans le cadre du projet académique. - Accompagner de façon opérationnelle la remontée des informations nécessaires et leur formalisation pour l'instruction des enquêtes ministérielles relatives aux mises en œuvre pédagogiques des instructions officielles. - Coordonner le volet formation lié au dispositif « écoles au cinéma » <p>Assurer plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi des formations de formateurs (débutants et confirmés). - la coordination de la mise en place du CAFIPEMF et des formations de préparation à l'examen - la coordination de la mise en place des commissions d'appel des décisions d'orientation - la coordination de la mise en place des entretiens relatifs à l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école
<p><u>Compétences et capacités requises</u></p>	<p>Il est nécessaire que l'enseignant soit titulaire du CAFIPEMF.</p> <p>Compétences attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance approfondie des programmes de l'école primaire et de leurs implications didactiques. - Connaissance approfondie du Socle commun de connaissances de compétences et de culture - Capacité à travailler en équipe, y compris avec des services administratifs. - Capacité à dialoguer avec différents interlocuteurs institutionnels, dans le respect des compétences de l'Éducation nationale. - Capacité à assurer le suivi de dossiers sur le plan pédagogique et administratif. - Compétences relatives à l'organisation pratique de réunions, de séminaires, en articulation avec la formation de formateurs. - Compétences en informatique : constitution et gestion de bases de données, maîtrise du traitement de texte et de tableurs. - Capacité à analyser, à prendre des initiatives et à rendre compte.



Conseiller pédagogique auprès de l'IA-DASEN – INSPE

<p><u>Description et conditions d'exercice</u></p>	<p>Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale Adjointe au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Hauts de Seine dont il est un collaborateur direct.</p> <p>Ce poste est à temps complet. Il nécessite une grande disponibilité</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un appui à la réflexion et à la mise en œuvre d'ensemble du pilotage pédagogique départemental du premier degré, en termes de stratégies et d'adéquation avec les programmes de l'école primaire. - Apporter une aide logistique au fonctionnement des différents groupes de travail, en fonction du cahier des charges établi pour l'année scolaire et dans le cadre du projet académique. - Relayer de façon opérationnelle la remontée des informations nécessaires et leur formalisation pour l'instruction des enquêtes ministérielles relatives aux mises en œuvre pédagogiques des instructions officielles. <p>Assurer plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi du volet Formation initiale auprès de l'IENA en partenariat avec les services de la Division du premier degré : planification des actions de formation, - le suivi de la formation des professeurs des écoles stagiaires en lien avec les services de la direction académique et du rectorat, - les relations avec les universités, notamment pour la mise en stage des étudiants de M1 et M2, - le suivi des formations de formateurs (débutants et confirmés). - la coordination de la mise en place des commissions d'appel des décisions d'orientation - la coordination de la mise en place des entretiens relatifs à l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école
<p><u>Compétences et capacités requises</u></p>	<p>Il est nécessaire que l'enseignant soit titulaire du CAFIPEMF.</p> <p>Compétences attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance approfondie des programmes de l'école primaire et de leurs implications didactiques. - Connaissance approfondie du Socle commun de connaissances de compétences et de culture - Capacité à travailler en équipe, y compris avec des services administratifs. - Capacité à dialoguer avec différents interlocuteurs institutionnels, dans le respect des compétences de l'Éducation nationale. - Capacité à assurer le suivi de dossiers sur le plan pédagogique et administratif. - Compétences relatives à l'organisation pratique de réunions, de séminaires, en articulation avec la formation de formateurs. - Compétences en informatique : constitution et gestion de bases de données, maîtrise du traitement de texte et de tableurs. - Capacité à analyser, à prendre des initiatives et à rendre compte.

Professeur des écoles à temps complet dans une école maternelle et une élémentaire engagées dans le dispositif « Sections internationales » anglais britannique, anglais américain et arabe

<p><u>Description du poste</u></p>	<p>Les sections internationales constituent un des leviers de la diversification de l'offre linguistique et du développement de l'attractivité internationale de la région Ile-de-France, en lien avec le projet académique.</p> <p>Dans le département des Hauts-de-Seine, les sections internationales offrent un parcours exigeant aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France, comme aux enfants français revenus d'expatriation ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires.</p> <p>Dispositif bilingue et culturel, les sections internationales ont pour originalité d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi des méthodes pédagogiques du pays partenaire.</p> <p>A l'école élémentaire, les élèves bénéficient de trois heures dans la langue de la section inscrite dans les 24 heures hebdomadaires d'enseignement. A l'école maternelle, le temps d'enseignement est adapté aux besoins et au rythme des jeunes élèves.</p> <p>L'organisation pédagogique liée à l'existence d'enseignements en langue impose un important travail de concertation et de coordination des enseignements. Il exige disponibilité, conscience des enjeux et il requiert des qualités relationnelles.</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<p>L'enseignant anglophone ou arabophone en section internationale, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer les enseignements disciplinaires à l'école primaire - Elaborer des outils de classe et d'évaluation en langue - Participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif - Assurer les missions de tout professeur des écoles (activités pédagogiques complémentaires, réunions de classe ou d'école...) - Collaborer avec les professeurs des écoles en charge des classes - Contribuer à l'ouverture internationale de l'école
<p><u>Compétences et connaissances requises</u></p>	<p>Ce poste est accessible aux enseignants possédant le niveau utilisateur expérimenté en anglais ou en arabe, selon la section internationale, niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.</p> <p>Les candidats devront être bilingues en anglais ou en arabe, selon la section internationale, et avoir de très bonnes connaissances culturelles, acquises dans le cadre familial ou lors de séjours prolongés dans un pays anglophone ou arabophone :</p> <p>1. <u>Pour l'enseignement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertise dans la langue enseignée (linguistique et culturelle) - Expertise pédagogique reconnue - Capacité à travailler en équipe, adaptabilité - Capacité à mettre en œuvre la continuité du parcours linguistique de l'élève (échanges avec le collègue abritant la section internationale) - Bonne connaissance des supports d'enseignement d'une langue vivante <p>2. <u>Pour les relations avec les élèves et leurs familles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptabilité - Disponibilité pour les familles - Compétences relationnelles - Capacité à intégrer des élèves étrangers dans le système éducatif français
<p><u>Conditions d'exercice</u></p>	<p>Poste à temps complet implanté à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anglais britannique : l'école élémentaire Ferdinand Buisson (Boulogne Billancourt), élémentaire Ronsard (du CE1 au CM2) avec complément de service à l'école maternelle du Bellay (Courbevoie), école élémentaire Maxime Gorki, école élémentaire Gambetta A (Sèvres) - Anglais américain : l'école élémentaire Guynemer (Courbevoie) - Arabe : l'école élémentaire André Malraux (Courbevoie), école maternelle Sonia Delaunay (Courbevoie), école primaire Yvonne Kerzreho (Nanterre) <p>Les élèves de section internationale, répartis dans toutes les classes, seront regroupés pour suivre les enseignements spécifiques d'anglais.</p>



Chargé de mission « éducation prioritaire et politique de la ville »

<u>Description du poste</u>	Sous l'autorité de la directrice académique adjointe, le/la chargé(e) de mission Éducation prioritaire et politique de la ville, en articulation avec la politique académique et en faveur de sa mise en œuvre, a pour mission d'assister l'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale et son adjointe, dans le pilotage départemental des réseaux de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. Il/ elle participe à la mise en œuvre et à l'évaluation des dispositifs de l'éducation prioritaire et des projets de réseau. Il/elle est amené(e) à représenter la directrice académique ou son adjointe dans des instances ou actions en lien avec les dossiers dont il a la charge.
<u>Détail des missions confiées</u>	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner la réforme de l'éducation prioritaire et les réseaux dans leur démarche d'évaluation, particulièrement sous les aspects de l'analyse des besoins, de conseils et d'aide au pilotage.- Produire et analyser des outils de pilotage (tableaux de bord, synthèses, points d'étape de la politique menée...).- Participer au groupe de travail des chargés de mission de l'académie de Versailles.- Animer le groupe de coordonnateurs des réseaux de l'éducation prioritaire.- Organiser la formation départementale des personnels supplémentaires de l'éducation prioritaire (coordonnateurs des réseaux d'éducation prioritaire).- Organiser la diffusion de l'information et favoriser la communication dans le cadre d'une mutualisation des ressources.- Formaliser divers écrits professionnels à destination des personnels et des partenaires.- Elaborer et suivre les plans de formation de l'éducation prioritaire et engager les budgets REP premier degré, inter-degrés et second degré.- Travailler en collaboration avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales pour renforcer les articulations entre les dispositifs de la politique de la ville et les actions mises en place par les REP et les REP+ dans le cadre des contrats de ville et des programmes de réussite éducative.- Assurer le lien avec les partenaires extérieurs, en veillant à la complémentarité des actions mises en œuvre dans et hors de l'école. <p>La liste des missions est non exhaustive et susceptible d'évolution en fonction des objectifs départementaux et/ou académiques de la politique de l'éducation prioritaire.</p>
<u>Compétences particulières liées aux missions</u>	Ce poste requiert : <ul style="list-style-type: none">- De bonnes connaissances du système éducatif 1er et 2nd degrés ;- Un intérêt pour l'éducation prioritaire et la politique de la ville ;- Une aptitude à la communication écrite et orale et des capacités rédactionnelles ;- Une aptitude à la gestion de projets ;- Une aptitude au travail en équipe ;- Une bonne maîtrise des outils de bureautique ;- Une loyauté institutionnelle et une grande disponibilité.
<u>Conditions d'exercice</u>	Cadre statutaire : Professeur des écoles Poste à temps complet, décharge totale de service. Déplacements fréquents à prévoir. Lieu d'exercice : direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine à Nanterre.

Chef de projet « Cité éducative »



<u>Missions</u>	Sous l'autorité du chef d'établissement du collège Guy Môquet à Gennevilliers, chef de file de la cité éducative, le chef de projet aura pour mission de : <ul style="list-style-type: none">- Assister les pilotes (chefs d'établissements, IEN) pour la mise en œuvre du projet de la cité éducative en lien avec les différents services de l'Etat et les partenaires- Travailler en étroite collaboration avec les coordonnateurs REP et le chargé de mission « éducation prioritaire et politique de la ville »- Finaliser le diagnostic et formaliser le plan d'action en lien avec les partenaires- Réaliser et mettre à jour les tableaux de bords et de suivi- S'assurer de la réalisation des bilans des actions- Créer et alimenter des supports d'informations adaptés et innovants pour faire connaître la cité éducative et valoriser divers projets éducatifs- Préparer les différentes réunions et en assurer les comptes rendus- S'associer au travail des cités éducatives accompagnées au niveau régional (Nanterre, Villeneuve la Garenne)
<u>Aptitudes et qualités</u>	Ce poste requiert : <ul style="list-style-type: none">- Une connaissance des dispositifs en vigueur dans le secteur de l'Education prioritaire, les missions et le champ d'intervention des différents acteurs- Une capacité à travailler en équipe, en pluridisciplinarité, concertation et coopération avec des acteurs multiples- Une capacité à s'adapter à des situations variées, à se situer dans un environnement institutionnel, avec une aisance relationnelle et à travailler avec différents interlocuteurs- Un sens des responsabilités et de la hiérarchie- Une aptitude à rendre compte de manière synthétique et à conseiller l'autorité hiérarchique- Des capacités d'organisation, de planification et d'anticipation- Une excellente maîtrise des outils bureautiques et numériques- D'être force de proposition et être apte à proposer des innovations- Une aptitude à la réactivité et à la gestion des urgences
<u>Conditions d'exercice</u>	Poste à temps plein, décharge totale de service Lieu d'exercice : collège Guy Môquet à Gennevilliers



DOMAINE FONCTIONNEL : CASNAV 92	EMPLOI TYPE* *REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
<p>DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR : L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près de 1 200 000 élèves dans les premier et second degrés, soit 9% des effectifs scolarisés de la France, Versailles accueille plus de 7985 élèves EANA et environ 1538 EFIV dans 597 établissements, dont 190 collèges et lycées.</p>	
<p>ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :</p> <p><u>Liaisons hiérarchiques</u> : DASEN adjoint en charge du dossier CASNAV et responsable académique du CASNAV</p> <p><u>Liaisons fonctionnelles</u> : Mission placée sous l'autorité fonctionnelle du responsable départemental (IEN) désigné par le DASEN et celle du responsable académique du CASNAV de Versailles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN départemental désigné par le DASEN, il a un rôle d'expertise et de conseil auprès des responsables, corps d'encadrement et enseignants afin de leur permettre de conduire la politique de scolarisation des élèves nouvellement arrivés sur le territoire des Hauts-de-Seine - Sous l'autorité fonctionnelle de la responsable académique du CASNAV, il contribue au pilotage académique notamment à celui de la formation. 	
<p>DESCRIPTION DU POSTE :</p> <p>Le poste est situé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hauts-de-Seine avec des déplacements sur l'ensemble du département, de l'académie de Versailles et de la région académique d'Ile-de-France. Le formateur départemental CASNAV 1^{er} degré est un enseignant sorti de classe et affecté sur un poste rattaché à la 30^{ème} circonscription, situé à la DSDEN. Il bénéficie d'IMP liées à la spécificité de ses missions.</p> <p>Le formateur départemental CASNAV 1^{er} degré du département des Hauts-de-Seine assurera également le suivi la scolarisation des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) sur le 1^{er} degré, en partenariat avec le formateur inter-degrés.</p> <p>Il travaille en lien étroit avec l'IEN départemental en charge du dossier CASNAV, les IEN de circonscription, les directeurs et chefs d'établissements pour mettre en œuvre la politique académique de l'école inclusive, en facilitant et accompagnant la scolarisation et l'inclusion scolaire des élèves allophones et les EFIV dans les écoles et établissements scolaires de l'ensemble du département.</p> <p>Ses missions s'inscrivent dans le cadre</p> <ul style="list-style-type: none"> - du B.O. n°37 du 11 octobre 2012 et des circulaires n° 2012-143 du 2 octobre 2012 et n°2012-141 du 02 octobre 2012 relatives à l'organisation des CASNAV et à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés - du B.O. spécial n°10 du 25 avril 2002 et de la circulaire n°2002-063 du 20 mars 2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des 1^{er} et 2nd degrés. - de la circulaire n° 2019-088 du 5 juin 2019 mettant en œuvre l'école inclusive - du code de l'éducation, articles L.111-1, L.122-1 et L.131-1. - de la circulaire académique du 1^{er} septembre 2023 relative à l'Accueil des élèves allophones nouvellement arrivés dans l'académie de Versailles - du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. <p>et se déclinent selon les axes suivants :</p> <p>❖ Missions pédagogiques de formation, d'accompagnement et de coordination :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former et accompagner les enseignants des structures accueillant des EANA dans le 1^{er} degré (animation réseau et visites conseil). - Apporter aide et conseil aux équipes éducatives pour l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants. - Conduire des actions de formation et d'information au sein du plan académique de formation en lien avec les plans de formation départementaux. - Être force de propositions pour impulser les actions nécessaires en répondant aux besoins locaux. - Partager son expertise en FLS/FLSco auprès des enseignants : conseiller, partager des ressources ; le cas échéant, animer des réunions de concertations (enseignants, directeurs...) 	

- Accompagner les enseignants à la CCFLS et à l'habilitation DELF.
- Accompagner les enseignants nouvellement nommés.
- Construire des parcours de formation.
- Participer au jury CCFLS.
- Concevoir des outils et des adaptations pédagogiques en lien avec les programmes, le CECRL et le socle commun.

❖ **Missions d'organisation :**

- Organiser la mise en place de l'accueil et du positionnement scolaire des élèves et suivre leur affectation en coordination avec les services de la scolarité en pouvant évaluer les compétences linguistiques et scolaires des EANA et contribuer à l'orientation des élèves quel que soit leur âge et leur niveau scolaire.
- Participer à l'organisation de la passation du DELF scolaire dans le département en coordination avec les services concernés.
- Renseigner les différentes enquêtes et recensements concernant les EANA, rédiger le bilan départemental et participer à la rédaction du bilan académique.
- Collecter les données qualitatives et quantitatives dans le cadre de la préparation de la carte scolaire.
- Contribuer à la mise en œuvre de EANA2

❖ **Missions de partenariat et de médiation :**

- Assurer la liaison avec les partenaires institutionnels et associatifs.
- S'associer aux diverses actions liées à la problématique de l'immigration, de l'inclusion et de l'intégration.
- Faire le lien entre le dispositif et les équipes des classes ordinaires afin d'adapter les situations d'apprentissage et de favoriser les inclusions.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

La mission dépasse le cadre des horaires scolaires en école ou établissement. Le formateur départemental CASNAV 1^{er} degré dans le département des Hauts-de-Seine peut être appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en-dehors de ces heures et durant des temps précédant la rentrée des enseignants et se poursuivant au-delà de la sortie des classes en juillet.

PERSONNES À CONTACTER

Pour toute demande d'information complémentaire :

Sophie Avignon IEN en charge du CASNAV 92 sophie.avignon@ac-versailles.fr

Correspondant « Education nationale/Parquet »



<p><u>Nature du poste</u></p>	<p>Dans le cadre du partenariat entre la DSDEN des Hauts-de-Seine et le parquet du tribunal de grande instance de Nanterre, prévu par la convention du 18 septembre 2008, il est mis en place un correspondant localisé au tribunal afin de développer les échanges d'information et de communication entre les deux institutions et d'assurer un meilleur suivi des procédures en lien avec le contexte scolaire.</p>
<p><u>Missions</u></p>	<p>EN MATIERE PENALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement direct des incidents en milieu scolaire pouvant être constitutifs d'une infraction pénale. - Information et contact avec la permanence du parquet mineur. - Suivi de l'évolution de la procédure et retour d'information vers l'académie et les chefs d'établissement tant au niveau du parquet qu'à celui des juges d'instruction et juges des enfants. - Accompagnement juridique des chefs d'établissement et des victimes - Suivi et mise en œuvre des mesures de sûreté, notamment en matière de changement d'établissement et de rescolarisation. - Articulation judiciaire entre procédure judiciaire et éventuelle saisine du conseil de discipline. - Accompagnement de la victime lors de l'audience du tribunal ou devant le délégué du procureur. - Information de la DSDEN et des chefs d'établissement sur les décisions prises et sur les conséquences éventuelles quant à la scolarité. <p>EN MATIERE D'ASSISTANCE EDUCATIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des signalements adressés par la DSDEN. - Correspondance avec l'aide sociale à l'enfance. - Participation au traitement de l'absentéisme scolaire - Intervention auprès des établissements scolaires à la demande des juges des enfants dans le cas de saisines en assistance éducative. - Contribution à la formation des chefs d'établissement et des personnels en matière de prévention des violences scolaires. - Liaison avec les policiers référents et les officiers de prévention et organisation de rencontres ponctuelles avec le parquet. - Suivi de la mise en œuvre et développement des postes de Travail d'Intérêt Général au sein des établissements relevant de l'Éducation nationale en lien avec la PJJ. - Intervention pédagogique auprès des établissements scolaires en direction des élèves. <p>DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES PARTENARIALES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la formation des chefs d'établissement et des personnels en matière de prévention des violences scolaires. - Liaison avec les policiers référents et les officiers de prévention et organisation de rencontres ponctuelles avec le parquet. - Suivi de la mise en œuvre et développement des postes de Travail d'Intérêt Général au sein des établissements relevant de l'Éducation nationale en lien avec la PJJ. - Intervention pédagogique auprès des établissements scolaires en direction des élèves. <p>DEVELOPPEMENT DES OUTILS D'EVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à un suivi spécifique des procédures « contexte scolaire » via la NCP. - Mise en place d'un système d'analyse des signalements en fonction de leur contenu (élèves auteurs, élèves victimes, enseignants victimes, atteintes aux biens, mineurs en danger). - Elaboration d'études ponctuelles sur le phénomène des infractions commises en milieu scolaire. - Participation au protocole (Éducation nationale – barreau –parquet) organisant les visites scolaires lors des audiences judiciaires.
<p><u>Compétences particulières liées aux missions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une aptitude à la communication écrite et orale et des capacités rédactionnelles - Une aptitude à travailler en équipe - Une bonne maîtrise des outils de bureautique - Une grande disponibilité



Chargé de mission auprès de l'IEN pilote du groupe départemental « Enseignement moral et civique – Valeurs de la République »

<u>Description du poste</u>	<p>Le chargé de mission est un enseignant du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pilote du groupe départemental Enseignement Moral et Civique dont il est un collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail départemental arrêté par la Directrice académique. Ce poste est à temps complet.</p> <p>Le chargé de mission aura pour feuille de route de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Élaborer en collaboration avec l'IEN le plan de formation départemental en lien avec la mission et de le mettre en œuvre. À ce titre, il participera activement à la préparation et la conduite des actions de formation dans ses différents aspects et identifiera des partenaires susceptibles de collaborer dans la conduite des formations et coordination de cette collaboration ;- Secondier l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle de pilote d'un groupe départemental composé de formateurs et de directeurs d'école ;- Apporter son concours à la diffusion sur le terrain de dispositifs nationaux ou académiques ainsi que des ressources en s'appuyant sur le portail de la DSDEN. <p>Participer au groupe de travail académique « Laïcité et valeurs de la République ».</p>
<u>Compétences particulières liées aux missions</u>	<p>L'enseignant a de bonnes connaissances dans le domaine de l'EMC et une expérience professionnelle solide.</p> <p>Ce poste requiert :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une connaissance approfondie du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes de l'école primaire ainsi que de leurs implications didactiques ;- Une connaissance scientifique des apports de la recherche relative à l'EMC et une capacité à s'informer des nouvelles recherches ;- Une capacité à travailler en équipe (IEN, autres formateurs) et à collaborer avec des partenaires ;- Une capacité à dialoguer avec différents interlocuteurs institutionnels, dans le respect des compétences de l'Éducation nationale ;- Une aptitude à rendre compte de manière synthétique et à conseiller l'autorité hiérarchique ;- Une capacité à partager des éléments de formation (contenu et modalités de formation) aux équipes de formateurs en circonscription : esprit de collaboration et d'explicitation, capacité de formalisation ;- Une capacité d'organisation et de méthode, une maîtrise de la bureautique (Excel, Word, PowerPoint...), des usages internet et d'outils en ligne ;- Une capacité à assurer le suivi de dossiers sur les plans pédagogique et administratif.

Coordonnateur de réseau de l'éducation prioritaire

<p><u>Descriptif du poste</u></p>	<p>Placé sous l'autorité conjointe de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et du chef d'établissement co-pilotes du réseau, le coordonnateur est un collaborateur chargé de mission qui participera activement à la préparation aux prises de décision, qui impulsera toutes les actions décidées par le comité de pilotage du réseau. Sa mission prioritaire sera de permettre aux élèves en difficulté d'acquérir les compétences du socle à la fin de la 3^{ème} en renforçant notamment l'acquisition des connaissances et des compétences dans les apprentissages fondamentaux</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la lutte contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales pour la réussite scolaire de tous les élèves de ces deux réseaux. - Contribuer avec conviction et efficacité à la mise en œuvre des actions du projet de chaque réseau établi en fonction des orientations du référentiel pour l'éducation prioritaire. - Suivre les indicateurs des réseaux pour faciliter les analyses prospectives annuelles des évolutions et appuyer le pilotage <p>Les champs pédagogique et institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance des responsables des Réseaux en tant que conseiller technique et pédagogique - Représentation de l'institution (maîtrise des données et actualités institutionnelles) - Implication directe dans la mise en œuvre du projet de réseau : assurer la mise en relation des différents acteurs, communiquer et affirmer son rôle auprès des différents acteurs, communiquer autour de la vie de réseau, collecter et transmettre des informations essentielles pour le réseau, organiser la mise en place des comités de pilotage, porteurs du projet de réseau dans toutes ses dimensions, y participer et en garder mémoire institutionnelle systématiquement, préparer les décisions et la mise en œuvre du conseil écoles-collège puis en en garder mémoire institutionnelle systématiquement, assurer le suivi des différentes commissions issues du conseil écoles-collège, participer et rendre compte aux pilotes des différentes réunions tenues, contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre les écoles et le collège de secteur - Participer au recrutement des Assistants pédagogiques : réaliser la synthèse de leurs emplois du temps en respectant les dotations et souhaits des pilotes, se préoccuper du bon déroulement des interventions des assistants pédagogiques sur tous les plans - Aider à la mutualisation des pratiques pédagogiques du 1^{er} et 2nd degré : organiser tout lien acté - Travailler en lien étroit avec les CPC en charge de chaque réseau ; - Apporter une aide technique aux équipes (calendrier de travail, création et diffusion d'outils divers pour analyses...) <p>Implication directe dans l'évaluation permanente des projets des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir les tableaux de bord pour diffuser des informations aux groupes de pilotage - Rédiger annuellement un bilan des actions et orientations du projet de réseaux et y adjoindre les éventuels avenants - En lien avec les CPC apporter une aide pédagogique, si besoin, afin d'articuler les différents dispositifs de remédiations mis en place dans les écoles - Se former afin de connaître l'évolution des réglementations, orientations pédagogiques, des recherches ... - Favoriser le pilotage de proximité à travers la coordination de toutes les actions de la vie de réseau - Participer à l'analyse des résultats des différentes évaluations mises en place collectivement à l'échelle du réseau. <p>Gestions de crédits et dotations :</p> <p>Gérer et suivre les dotations délivrées pour l'accompagnement éducatif (gestion réglementaire et financière) : veiller aux respects de l'utilisation des HSE et des crédits de fonctionnement en ce qui concerne le 1^{er} degré.</p> <p>Le champ partenarial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action de veille du lien entre les projets de réseau et les autres dispositifs existants sur le territoire (DRE, CLAS...) - Participation aux différentes équipes pluridisciplinaires de soutien du secteur des réseaux. - Analyse, évaluation et régulation des actions d'accompagnement à la scolarité en collaboration avec les écoles, le collège et avec la coordination locale du CLAS ; - Aide à la mise en place des projets partenariaux - Identifier les acteurs du partenariat et communiquer autour des partenariats.

<p><u>Particularités liées aux missions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'expertise pédagogique dans le réseau par la construction d'outils telle que la construction d'évaluations de fin de CM2/début 6^{ème}/ l'analyse comparée des résultats d'évaluation du réseau en éducation prioritaire et hors EP - Mesurer les progrès des élèves en développant le suivi de cohortes - Construire et mener des actions d'ingénierie de l'enseignement en s'associant aux équipes pédagogiques (CPC, formateur-accompagnateur REP+), en facilitant l'implication de chacun dans le réseau, en coordonnant les actions de liaison inter-degrés, en œuvrant à la continuité pédagogique école/collège/lycée - Participer à l'élaboration d'un plan de formation pour le réseau (formation inter-degré, recherche-action) - Accompagner les enseignants en diffusant et en mutualisant les bonnes pratiques pédagogiques (élaboration de progressions communes : géométrie, co-intervention dans la classe) - Renforcer le développement de la pédagogie inclusive (observations croisées, échanges de pratiques inter-degré, inter-discipline) - Préparer, organiser et coordonner minutieusement les temps forts du réseau : les journées de stage inter-degrés, les temps de pondération, les journées de formations REP +... - Créer des événements du type semaine du réseau, semaine de la citoyenneté - Dynamiser les dispositifs qui créent du lien avec la famille.
--	---



Directeur d'école référent auprès de l'IA DASEN

<u>DISPOSITIF</u>	Placé sous l'autorité de l'Inspectrice d'Académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, le directeur d'école référent exerce ses activités au sein de la direction académique des Hauts-de-Seine. Le directeur d'école référent a pour mission d'accompagner l'ensemble de ses collègues dans l'exercice de leurs fonctions. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et des priorités nationales, académiques et départementales dans le respect de la réglementation ayant droit dans les écoles du 1er degré. Conseiller technique de la Directrice Académique pour les questions relevant des directions d'école, il contribue par son action à relayer les demandes ou les besoins de ses pairs et à proposer des axes d'amélioration.
<u>LOCALISATION</u>	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN des Hauts de Seine
<u>CONDITIONS PARTICULIERES</u>	Les horaires respectent le code des statuts de la fonction publique
<u>MISSIONS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les évolutions de la fonction de directeur d'école. - Avoir un rôle de conseiller technique « direction d'école » pour Mme la Directrice Académique. - Assurer le lien entre les directions d'écoles du département et la Direction Académique. - Aider et accompagner les directions d'école en cas de difficultés particulières. - Animer et participer aux différents groupes de travail mis en place à partir de la rentrée 2021. - Travailler à la simplification des tâches des directeurs. Créer des outils, innover.
<u>COMPETENCES ET TITRES REQUIS</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Être inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école. - Disposer de solides connaissances du cadre réglementaire et juridique d'exercice des directeurs d'école et plus généralement du cadre de fonctionnement des écoles. - Maîtriser les outils institutionnels utilisés par les directeurs d'école. - Maîtriser les outils bureautiques communs (tableur, traitement de texte...). - Développer et déployer des outils au service de l'amélioration des conditions de travail des directeurs d'école. - Préparer, animer et conduire des réunions. - Organiser et hiérarchiser son travail. - Disposer de bonnes capacités relationnelles et d'adaptabilité. - Savoir travailler en équipe et s'inscrire dans des objectifs communs avec un sens permanent de l'intérêt général. - Faire preuve de discrétion, de confidentialité et de loyauté.



Conseiller pédagogique auprès de l'IA-DASEN : la Maison des sciences

<p><u>Description du poste</u></p>	<p>L'enseignant du premier degré est placé sous l'autorité de l'Inspectrice Adjointe à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale des Hauts de Seine pour le 1^{er} degré. Ce poste est à temps complet et nécessite une grande disponibilité.</p>
<p><u>Détail des missions confiées</u></p>	<p>Soutenir les initiatives de la commission départementale Sciences (compétence 3).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et créer des ressources pédagogiques innovantes pour aider et inciter les enseignants à se lancer dans l'ESFI, en particulier avec les lieux de culture scientifique et technique de la Région. - Organiser chaque année en relation avec l'ensemble des partenaires un forum des sciences - Apporter son soutien logistique, organisationnel, matériel et humain, aux circonscriptions du département des Hauts-de-Seine qui lui en feront la demande. - Accueillir des classes dans les locaux de La Maison des Sciences et/ou accompagnement dans les classes, - Développer l'impact de la Maison des sciences auprès des écoles en zone d'éducation prioritaire (secteur Cité-Jardin de la Butte Rouge) qui sont en difficulté à l'égard de l'ESFI selon la démarche préconisée par La main à la pâte dans le respect des programmes d'enseignement à l'école primaire. Ces écoles pourront bénéficier des différents dispositifs de formation et d'accompagnement suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Formations initiale et continue des enseignants du 1^{er} degré (animations pédagogiques, volet départemental du plan académique de formation) et du 2nd degré (en liaison avec la DAFPA), o Accompagnement individualisé d'enseignants à la demande (permanences), suivis de projets à caractère scientifique en inter-degré. - Développer les partenariats scientifiques pour la classe avec les partenaires initiaux l'École Centrale Supélec et l'Institut d'Optique Graduate School et les nouveaux partenariats avec l'Université Paris-Saclay, - Organiser les Rencontres Chercheurs-Enseignants désormais ouvertes à tous les publics, des manifestations à caractère scientifique et technique dans divers lieux culturels de la Ville de Châtenay-Malabry (Fête de la Science, ainsi qu'aux plans départemental, régional ou national. - Participer aux groupes de travail du réseau des centres pilotes La main à la pâte, ainsi qu'à l'action internationale de la Fondation La main à la pâte, en accueillant par exemple son séminaire annuel international sur l'enseignement des sciences à l'école, et en développant des ressources pédagogiques en langues étrangères. - Evaluer les dispositifs et les actions mis en œuvre par le centre et leur impact sur les enseignants et les élèves dans un bilan qualitatif et quantitatif.
<p><u>Profil</u></p>	<p>Il est nécessaire que l'enseignant soit titulaire du CAFIPEMF.</p>
<p><u>Compétences particulières liées aux missions</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance approfondie des programmes de l'école primaire et de leurs implications didactiques. - Connaissance approfondie du Socle commun de connaissances de compétences et de culture - Capacité à travailler en équipe, y compris avec des services administratifs. - Capacité à dialoguer avec différents interlocuteurs institutionnels, dans le respect des compétences de l'Éducation nationale. - Capacité à assurer le suivi de dossiers sur le plan pédagogique et administratif. - Compétences relatives à l'organisation pratique de réunions, de séminaires, en articulation avec la formation de formateurs. - Compétences en informatique : constitution et gestion de bases de données, maîtrise du traitement de texte et de tableurs. - Capacités à analyser, à prendre des initiatives et à rendre compte.